

## General Revenue French State, Type 1

1942. Format 35 x 19 mm. Perforated. Medallion with Marianne inscribed "ÉTAT INDO-CHINE." Printed in black "INDOCHINE FRANÇAISE" and "TIMBRE FISCAL." Bister background with value in blue for cent values. Green background with value in red for piaster values. Unwatermarked.

Type 1: Numerals = 4 mm, "CENTS" = 2 mm



1 cent



2 cents



2 cents



6 cents



6 cents



10 cents



12 cents

General Revenue  
French State, Type 1

Type 1: Numerals = 4 mm, "CENTS" = 2 mm



18 cents



18 cents



18 cents



20 cents



20 cents



30 cents



30 cents



36 cents



40 cents

General Revenue  
French State, Type 1

Type 1: Numerals = 4.5 mm, “\$” = 2.75 or 3.5 mm



1 piaster  
small “\$”



1 piaster  
large “\$”



1.08 piaster



1.20 piaster



2 piasters



3 piasters



4 piasters



5 piasters

General Revenue  
French State, Type 1  
Varieties



Date of printing in margin



Sheet serial number in margin

CEPF 272

General Revenue  
French State, Type 1, Use of 2 and 18 cents

Two general revenue stamps from the 1942 printing were affixed to a 1947 receipt for school fees from the Lycée Sisowath in Phnompenh.



General Revenue  
French State, Type 1, Use of 6 cents

The 6-cent value was probably the most prolifically printed denomination of the wartime series. This early example of the 6-cent value was used on a receipt with a handwritten date of 1 August 1941 suggesting that the French State stamps were issued in that year and not 1942.

20

20

N° 243.

B.P. \$ 35.06  
TIMBRE

# MOSQUEE MUSULMANE

## Propriétaire

179, RUE CATINAT - SAIGON

—♦— O —♦—

Reçu de M. Nguyen Thi Chi

la somme de Trente Cinq piastres et 06/100  
pour loyer du mois d' Août 1941  
du compartiment n° 116 rue colonel Bon donnet

Saigon, le 1. 8. 1941.

L'Administrateur de la Mosquée,

Saigon, imp. du Théâtre, N° 4384

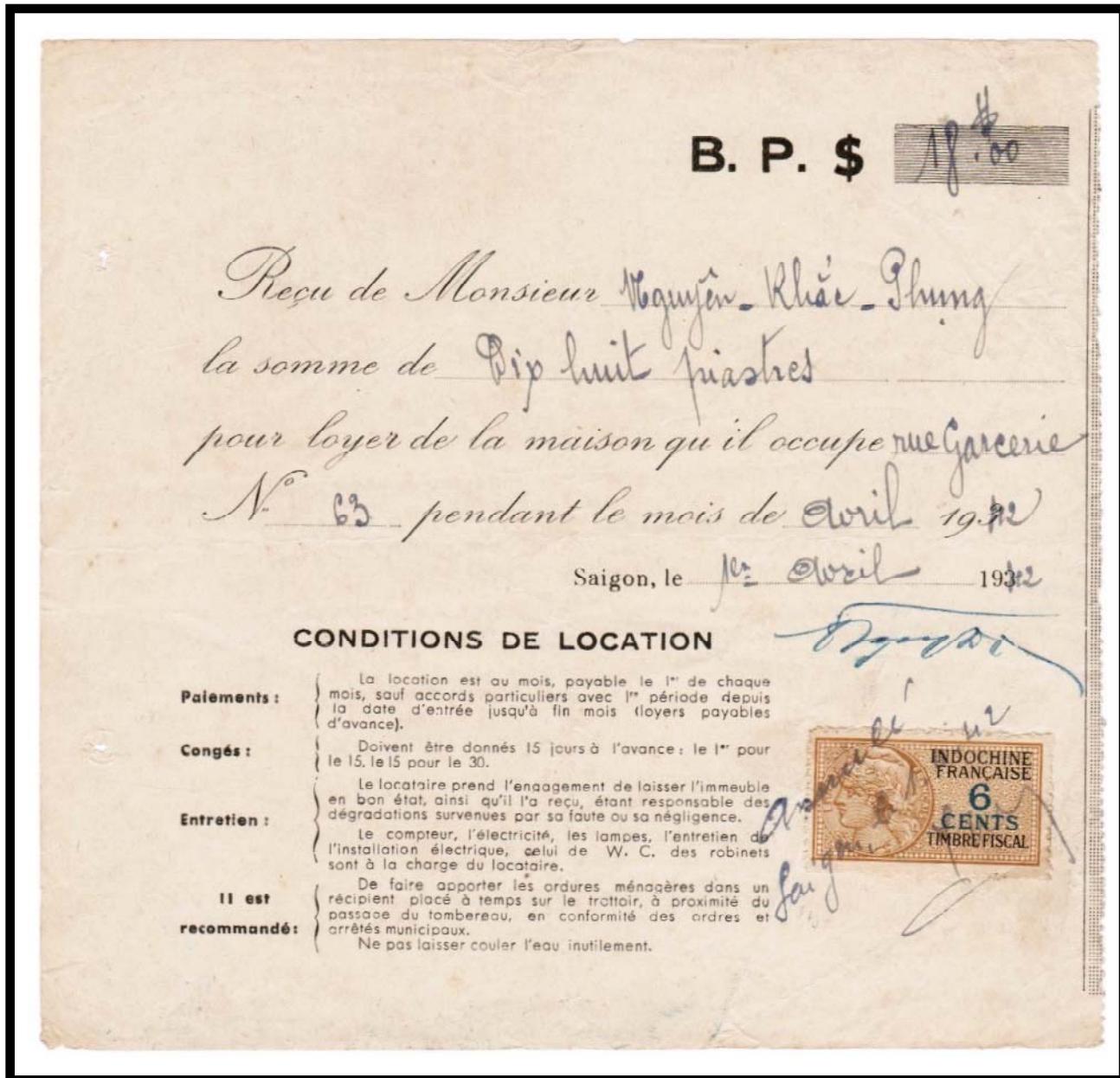


*Brw*

*J. J. G.*

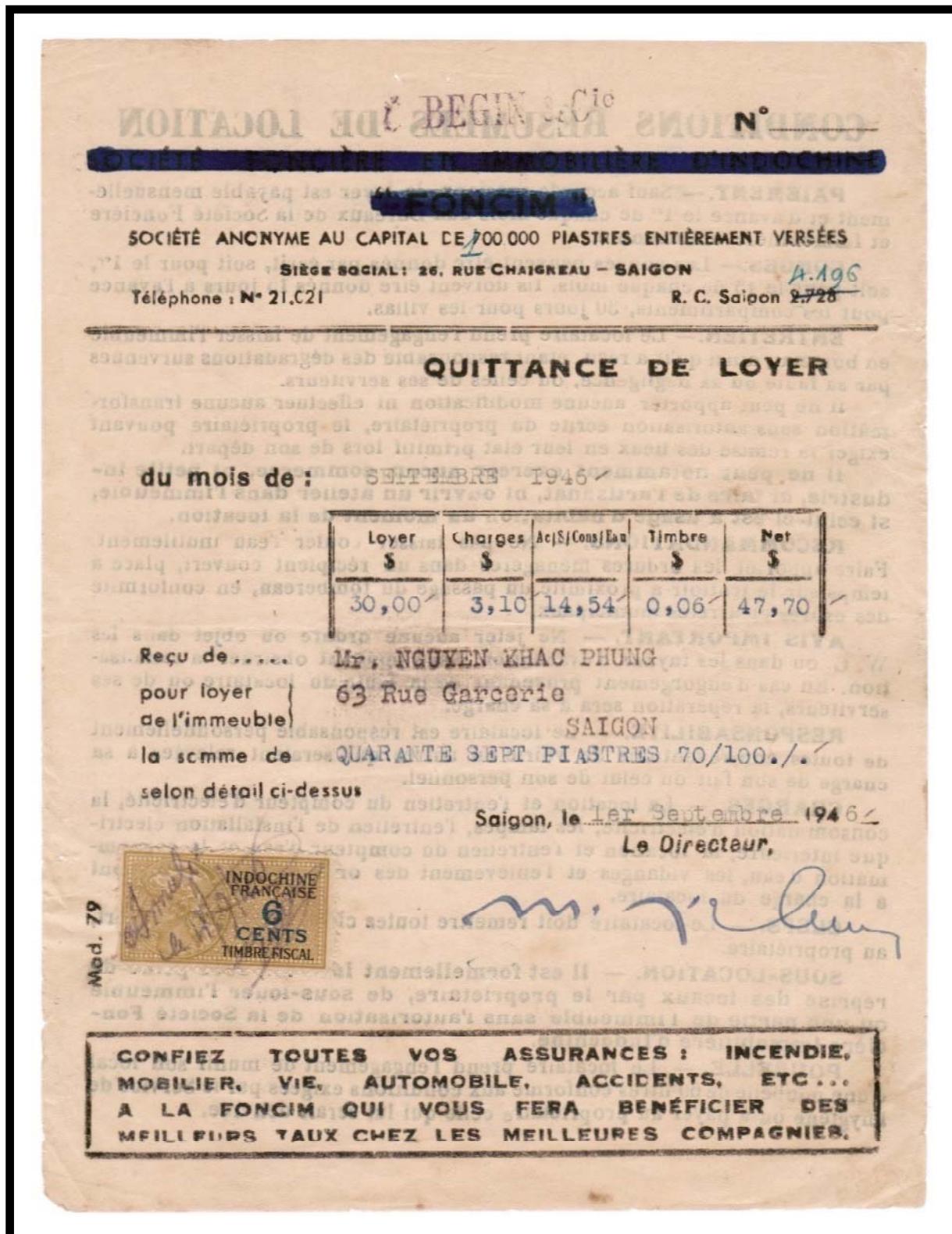
General Revenue  
French State, Type 1, Use of 6 cents

The 6-cent value exists in an orange-brown shade. An example of this color was used on this rent receipt that was printed in the 1930s. The landlord struck through the "3" so "42" could be written for the year date.



General Revenue  
French State, Type 1, Use of 6 cents

The normal shade for the 6-cent value was brown bister.



General Revenue  
French State, Type 1, Use of 6 cents

THIANG HIUNG SIEVING MACHINE CO.

NAMKY - 238B, Rue des Marins Cholon, 238B - CHOLON

勝興衣車機器公司

ACCESSOIRES POUR MACHINE A COUDRE 越南—南圻—堤岸水兵街二三八號B CHOLON, LE

4. 6. 1945

Imp. Hong-Dhal - Cholon



FACTURE N° 190

M. Ho-thi-Kieu Cien

三義針車有限公司

39334

價值伍十肆肆

建國 1950年六月5日開立

(注) 凡在本公司惠顧衣車或修理衣車倘有跳線或撞針等壞不可亂聘別人修理可即持該  
車之車頭用人力來本公司修理可也。  
如有發覺該車經受別人亂修理過此單即作無效本公司概不負責先此聲明  
Máy có đem lại sửa qua rồi có bô mui gảy kim sửa lại, còn cho thợ  
ngoài sửa hư dem lại tinh tiền công



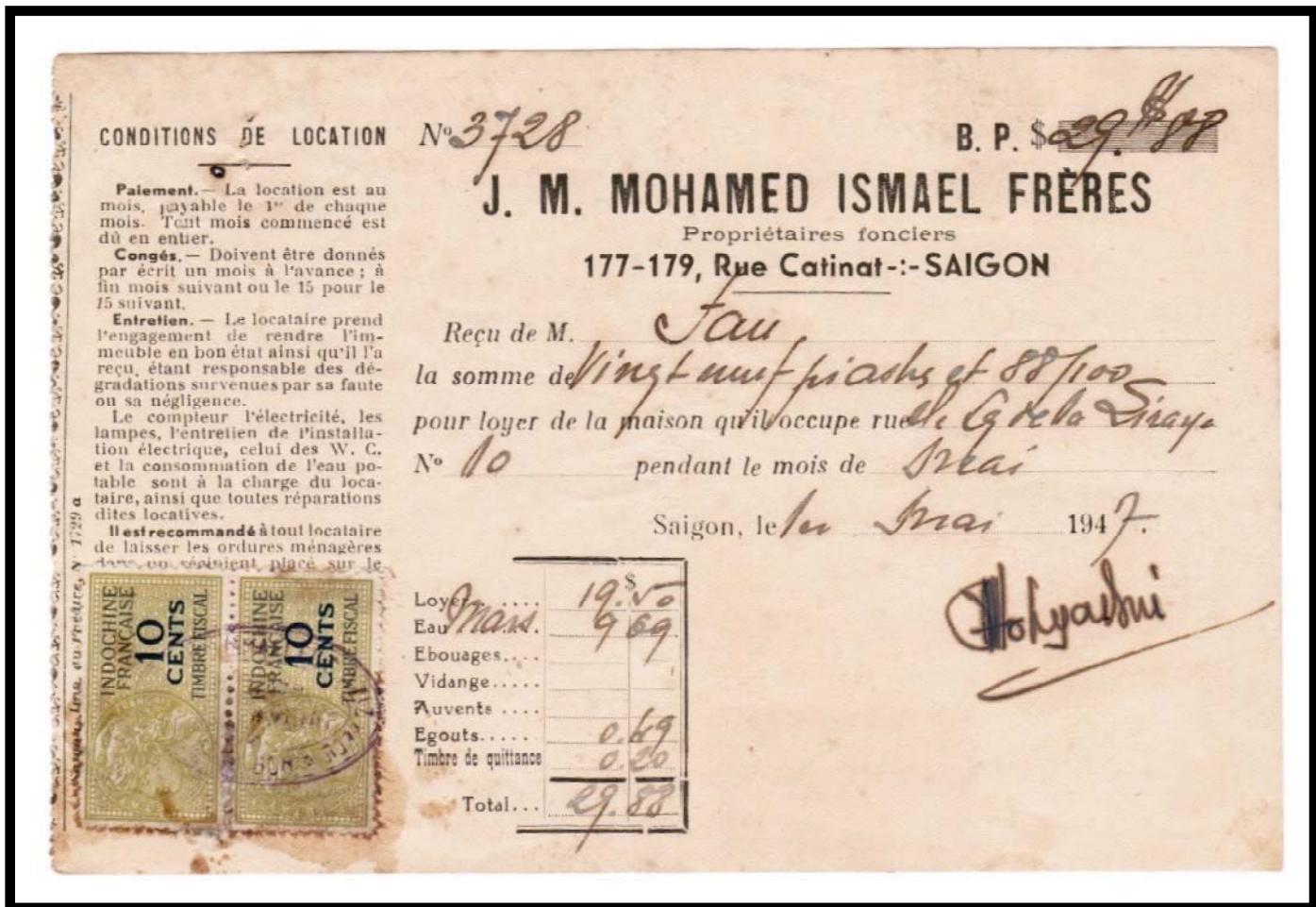
General Revenue  
French State, Type 1, Use of 10 cents

A pair of 10-cent general revenue stamps paid the receipt tax in 1947. This November 1947 rent receipt included water ("Eau") charges of 13\$02, which were nearly equal to the monthly rent of 19\$50.



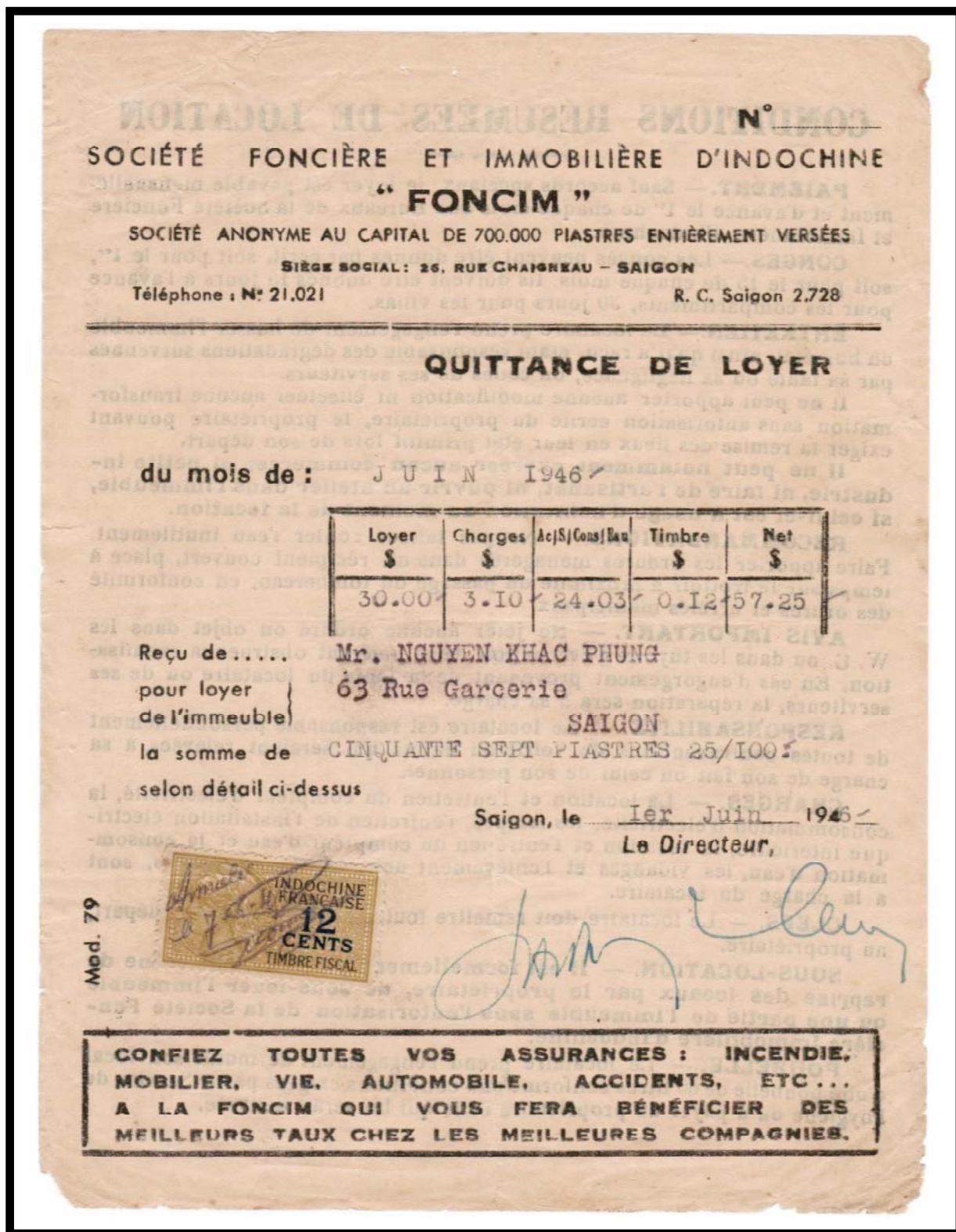
General Revenue  
French State, Type 1, Use of 10 cents

The two 10-cent French State tax stamps on this 1947 recent receipt are an olive green shade as contrasted to the more typical bister shade.



General Revenue  
French State, Type 1, Use of 12 cents

Taxes on rent receipts were typically multiples of 6 cents during the World War II period.



General Revenue  
French State, Type 1, Use of 12 cents



Tờ báu thuế đất ruộng  
- hàng nhát -

Người bán Đường Thi Diệu 45 tuổi, chừng  
Mùa râm biển 45 tuổi; ở Lang Đăng Lưng Phuộc  
tổng Thành Phong Mỹ tho

Người mua Lê Minh Hỷ 33 tuổi; ở Huyện  
Thị Vầm 28 tuổi; ở Lang Đăng Lưng Phuộc tổng  
Thành Phong Mỹ tho.

Nguyễn Tài có tổng số ruộng  
0,80,00 sô địa bđ 1538 bis, sô hoa đđ 179  
tổng tài tu cần xin kê' đúi tài:

Bác: Đường Thị Vi Nam: Đường Khoa Quang  
Đồng: Đất ruộng lang Tây: Định râm Sách  
địa lắc đất Lang Đăng Lưng Phuộc. Thành Phong  
Mỹ tho.

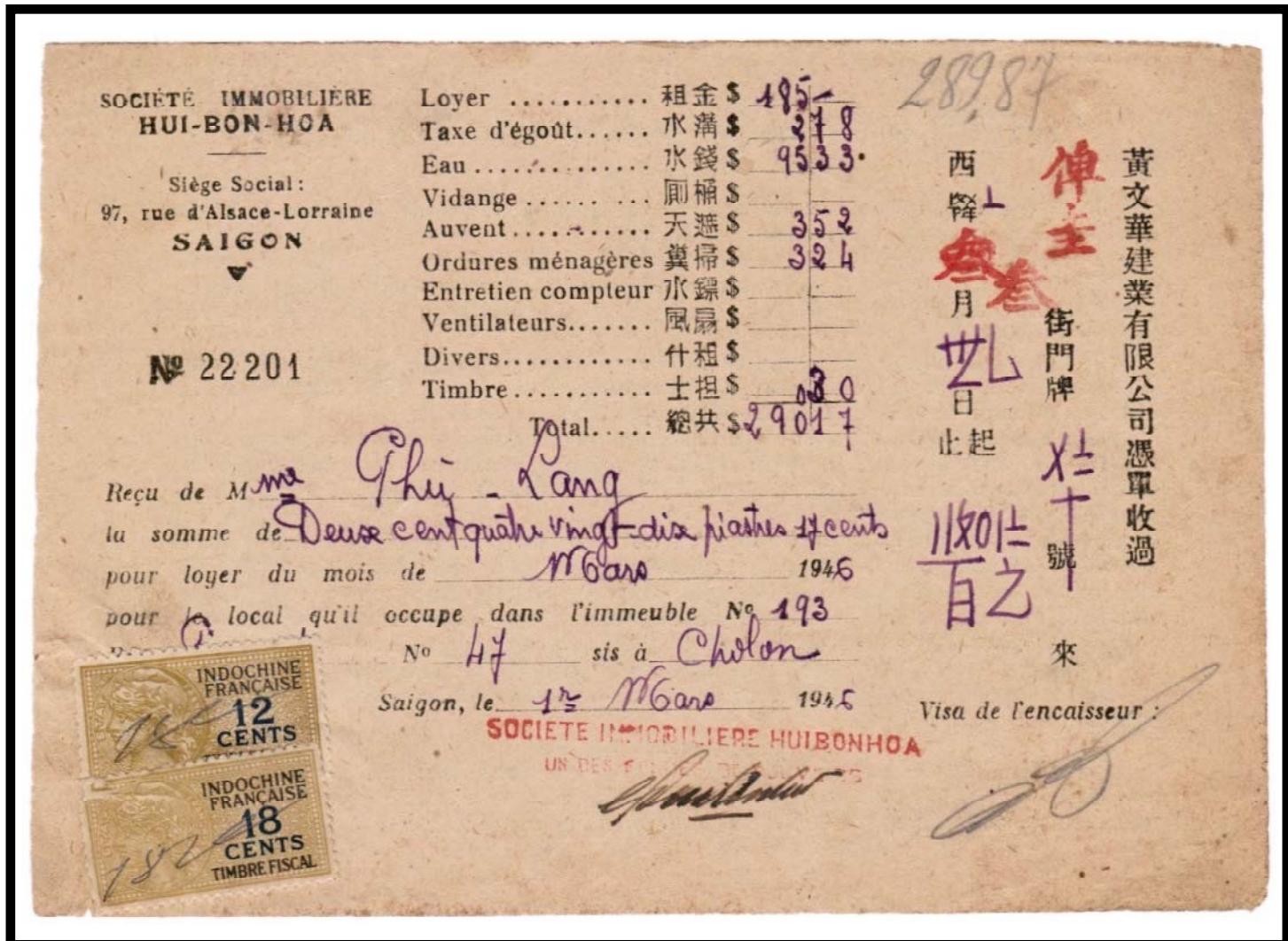
Vay tờ báu trích trong sô' tài này 0,15,00  
cho Lê Minh Hỷ giá bạc là hai trăm đồng  
(200,00) tu cần kê' ra đúi tài:

Bác: Đường Thị Vi Nam: Đường Khoa Quang  
Đồng: y chéu Tây: y chéu  
sô địa bđ 1538 bis sô hoa đđ 179

Nguyễn sô' tài này em Ông Khoi tài để  
lại, có làm so' hường phán ngày 4 December  
1929.

General Revenue  
French State, Type 1, Use of 12 and 18 cents

The itemization on this 1946 rent receipt for lodgings in Cholon was written in both French and Chinese. Historically, Cholon had a predominately Chinese population.



General Revenue  
French State, Type 1, Use of 18 cents

A "USAGE COMMERCIAL" handstamp was applied at the top of this 1946 rent receipt. The general revenue tax stamp was boldly cancelled with the landlord's personal handstamp.



General Revenue  
French State, Type 1, Use of 18 cents

CEPF 275

ÉTUDE  
DE M<sup>E</sup> HENRI VIGERIE  
AVOCAT A LA COUR DE SAIGON  
CANTHO (COCHINCHINE)  
TÉLÉPHONE 54

Cantho, le 24 Décembre 1941.

A Monsieur le Président du Tribunal  
civil français de

CANTHO.

Affaire n° 95-Rôle  
civ.frcs de 1941

Aud. du 13/I/1941



CONCLUSIONS

Pour : A.L.A. ALAGAPPACHETTY  
Défendeur  
Me H. VIGERIE  
Contre: HA-VAN-HUY, Demandeur  
M.Mes J. REVEILLE &  
MOTTAIS DE NARBONNE .

LES FAITS:

Suivant contrat du 30 septembre 1938, le concluant a vendu au demandeur un immeuble en nature de rizière sis à Vinhmy(Baclieu) pour le prix de 37.000\$ payable en 4 termes ;

A l'échéance du second terme, Ha-van-Huy n'ayant pas tenu ses engagements, le concluant l'assigna en résolution du contrat de vente .

N° 95 CF  
1941  
Déposé le 27.12.41  
par M. elague  
LE GREFFIER

Cette instance fût solutionnée par un arrêt en date du 10 janvier 1941 de la Cour de Saigon infirmant un jugement du Tribunal de Cantho faisant droit à la demande en résolution .

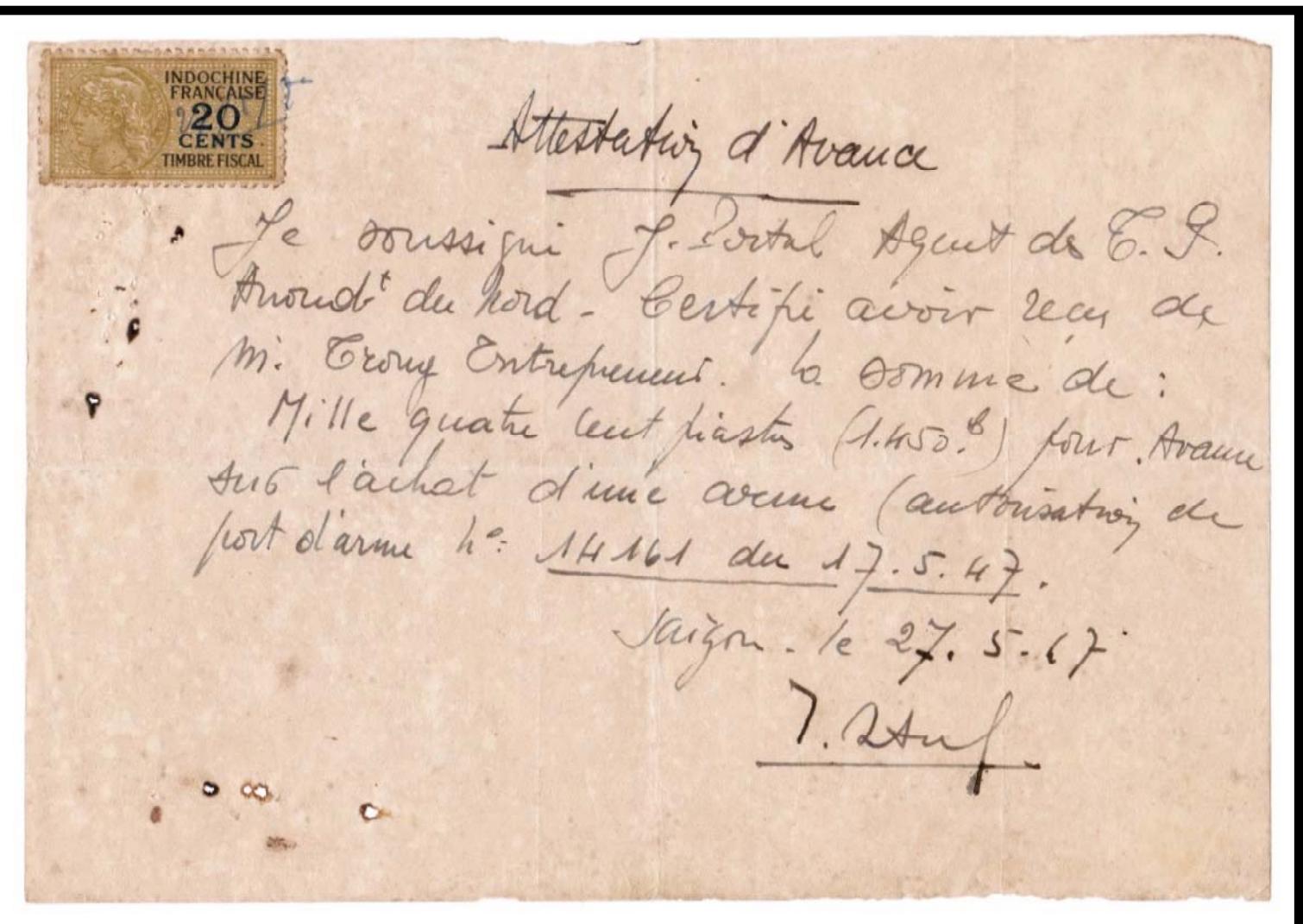
Cet arrêt a été exécuté ( il ne sera pas contesté que Ha-van-Huy est en possession de l'immeuble vendu ), mais il a été frappé de requête civile par le concluant .

La Cour a en effet basé sa décision sur le fait que le concluant aurait, dès l'échéance du second terme impayé, fait défense au locataire de l'immeuble vendu , de payer ses fermages à l'acquéreur et qu'il aurait ainsi violé ses engagements à son égard. (Arrêtdixit) .

Or il n'en est rien malgré la défense du concluant, le locataire régla ses fermages à l'acquéreur et il est certain que la Cour, si sa religion n'avait pas été surprise sur ce point, aurait confirmé la résolution prononcée par le premier juge .

General Revenue  
French State, Type 1, Use of 20 cents

A 20-cent French State tax stamp was used on a handwritten promissory note for a payment advance in 1947.



General Revenue  
French State, Type 1, Use of 36 cents



Com<sup>al</sup> Mod. 3

**Cie des EAUX & D'ÉLECTRICITÉ DE L'INDO-CHINE**

Société Anonyme au Capital de 95.000.000 de francs

Siège Social à Paris : 62bis, Avenue d'Iéna

Bureaux à Saigon : 72, Rue Paul-Blanchy

R. C. Saigon 278

DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS LA RÉGION  
SAIGON-CHOLON

**POLICE D'ABONNEMENT AU COMPTEUR**

pour Eclairage, Ventilation et Usages domestiques

POLICE N° H.O.H59

Mise en service le 21 octobre 1932

Sous les clauses et conditions du Cahier des Charges en date du 2 Novembre 1932 ainsi que des conditions générales et particulières d'abonnement ci-après, clauses et conditions dont l'abonné déclare avoir pris connaissance et auxquelles il s'engage à se conformer, M. Union Commerciale Indo-chinoise et Africaine déclare contracter un abonnement au compteur d'une durée de une année pour la fourniture de l'énergie électrique nécessaire aux appareils installés 203 quai des Jonques

et comprenant :

31 lampes de 100 watts

2 prises de courant de ampères



2 ventilateurs de plafond

au prix de base dix-sept cent (17) le kilowattheure.

Puissance du compteur Cent six hectowatts.

Location et entretien du compteur une partie par mois.

L'abonné versera à la signature de la présente police une avance sur consommation de 30 (1 \$ par hectowatt de puissance du compteur)

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT**

**ARTICLE PREMIER. — Fourniture de l'énergie.**

Sur tout le parcours de la distribution en basse tension, le concessionnaire fournit le courant en basse tension à toute personne qui, se conformant aux dispositions de la présente police et aux règlements techniques en vigueur pour les installations intérieures, contracte un abonnement d'une durée d'au moins une année. Cette fourniture est faite dans les conditions stipulées à l'article 12 du Cahier des Charges.

En dehors du parcours de la distribution, la fourniture sera faite dans les conditions stipulées à l'article 13 du Cahier des Charges.

Toute personne désirant contracter un abonnement devra adresser une demande au concessionnaire. Dans le cas où l'installation d'un branchement serait nécessaire, cette demande devra être accompagnée d'une autorisation du propriétaire de l'immeuble, tant pour le passage des canalisations et le raccordement du branchement, que pour l'entretien des lignes et des appareils accessoires nécessaires à l'installation électrique.

Cette autorisation confère au concessionnaire le droit d'installer sur les terrains et sur l'immeuble à desservir les supports nécessaires au passage des conducteurs.

L'énergie ne sera fournie que si l'installation intérieure est reconnue bonne dans les conditions fixées ci-après à l'article 3.

Elle sera livrée sous la forme de courant alternatif et à la tension de 120-208 volts (art. 7 du Cahier des Charges).

Les fournitures d'énergie en haute tension seront effectuées conformément aux stipulations des articles 12 et 13 du Cahier des Charges.

**ART. 2. — Branchements.**

Les branchements, définis comme il est dit à l'article 14 du Cahier des Charges, sont établis et entretenus par le concessionnaire et font partie intégrante de la distribution. Les frais d'installation et d'entretien en sont remboursés par l'abonné, conformément à l'article 14 du Cahier des Charges.

Les abonnés ou propriétaires ne pourront s'opposer à l'exécution des travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement des branchements et appareils qui en dépendent, lorsque ces travaux seront reconnus nécessaires par le concessionnaire.

Les abonnés et les propriétaires autorisent le concessionnaire à utiliser pour d'autres abonnés, les branchements qui les desservent et à installer sur leurs immeubles les potelets nécessaires au passage des canalisations.

Les emplacements des compteurs et des entrées de fils dans les immeubles seront choisis par le concessionnaire, de façon à faciliter leur raccordement au réseau et à présenter toute sécurité.

Il est expressément interdit aux abonnés d'apporter aucune modification aux compteurs, aux conducteurs et aux appareils qui font partie des branchements.

Si l'installation d'un transformateur est reconnue nécessaire par le concessionnaire, les abonnés ou les propriétaires devront fournir gratuitement un emplacement conforme aux indications qui leur seront données par le concessionnaire.

Ce transformateur pourra servir à l'alimentation d'autres abonnés.

General Revenue  
French State, Type 1, Use of 40 cents

Com. al. Mod. 3



C<sup>ie</sup> DES EAUX & D'ÉLECTRICITÉ DE L'INDO-CHINE

Société Anonyme au Capital de 95.000.000 de francs

Siège Social à Paris, 62<sup>bis</sup>, Avenue d'Iéna

Bureaux à Saigon : 72, Rue Paul-Blanchy

R. C. Saigon 278

DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS LA RÉGION  
SAIGON-CHOLON

POLICE D'ABONNEMENT AU COMPTEUR

pour Eclairage, Ventilation et Usages domestiques

POLICE N° 271/1

Mise en service le 21 Mai 1932

Sous les clauses et conditions du Cahier des Charges en date du 2 Novembre 1932, ainsi que des conditions générales et particulières d'abonnement ci-après, clauses et conditions dont l'abonné déclare avoir pris connaissance et auxquelles il s'engage à se conformer,  
*M<sup>e</sup> Union Commerciale Indo-chinoise et Africaine*  
déclare contracter un abonnement au compteur d'une durée de une année pour la four-  
niture de l'énergie électrique nécessaire aux appareils installés *3 et 5 Rue S. Blanchy*

et comprenant :

18 lampes de	50 watts	3 prises de courant de	2 Amp.
<u>3</u>	<u>—</u>	<u>3</u>	<u>—</u>
<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>

ventilateurs

au prix de base de Dix-sept cents (0.17) le kilowattheure.

Puissance du compteur Cinq quatre hectowatts.

Location et entretien du compteur Quatre-vingt-dix cents par mois.

L'abonné verse à la signature de la présente police une avance sur consommation de 24 ( $\$$  par hectowatt de puissance du compteur)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT

ARTICLE PREMIER. — Fourniture de l'énergie.

Sur tout le parcours de la distribution en basse tension, le concessionnaire fournit le courant en basse tension à toute personne qui se conformant aux dispositions de la présente police et aux règlements techniques en vigueur pour les installations intérieures, contracte un abonnement d'une durée d'au moins une année. Cette fourniture est faite dans les conditions stipulées à l'article 12 du Cahier des Charges.

En dehors du parcours de la distribution, la fourniture sera faite dans les conditions stipulées à l'article 13 du Cahier des Charges.

Toute personne désirant contracter un abonnement devra adresser une demande au concessionnaire. Dans le cas où l'installation d'un branchement serait nécessaire, cette demande devra être accompagnée d'une autorisation du propriétaire de l'immeuble, tant pour le passage des canalisations qu'il raccorde au branchement, que pour l'entretien des lignes et des appareils accessoires nécessaires à l'installation électrique. Cette autorisation confère au concessionnaire le droit d'installer sur les terrains et sur l'immeuble à desservir les supports nécessaires au passage des conducteurs.

L'énergie ne sera fournie que si l'installation intérieure est reconnue bonne dans les conditions fixées ci-après à l'article 3.

Elle sera livrée sous la forme de courant alternatif et à la tension de 120 /208 volts (art. 7 du Cahier des Charges).

Les fournitures d'énergie en haute tension seront effectuées conformément aux stipulations des articles 12 et 13 du Cahier des Charges.

ART. 2. — Branchements.

Les branchements définis comme il est dit à l'article 14 du Cahier des

Charges, sont établis et entretenus par le concessionnaire et font partie intégrante de la distribution. Les frais d'installation et d'entretien en sont remboursés par l'abonné, conformément à l'article 14 du Cahier des Charges.

Les abonnés ou propriétaires ne pourront s'opposer à l'exécution des travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement des branchements et appareils qui en dépendent, lorsque ces travaux seront reconnus nécessaires par le concessionnaire.

Les abonnés et propriétaires autorisent le concessionnaire à utiliser pour d'autres abonnés les branchements qui les desservent et à installer sur leurs immeubles les potelets nécessaires au passage des canalisations.

Les emplacements des compteurs et des entrées de fils dans les immeubles seront choisis par le concessionnaire, de façon à faciliter leur raccordement au réseau et à présenter toute sécurité.

Il est expressément interdit aux abonnés d'apporter aucune modification aux compteurs, aux conducteurs et aux appareils qui font partie des branchements.

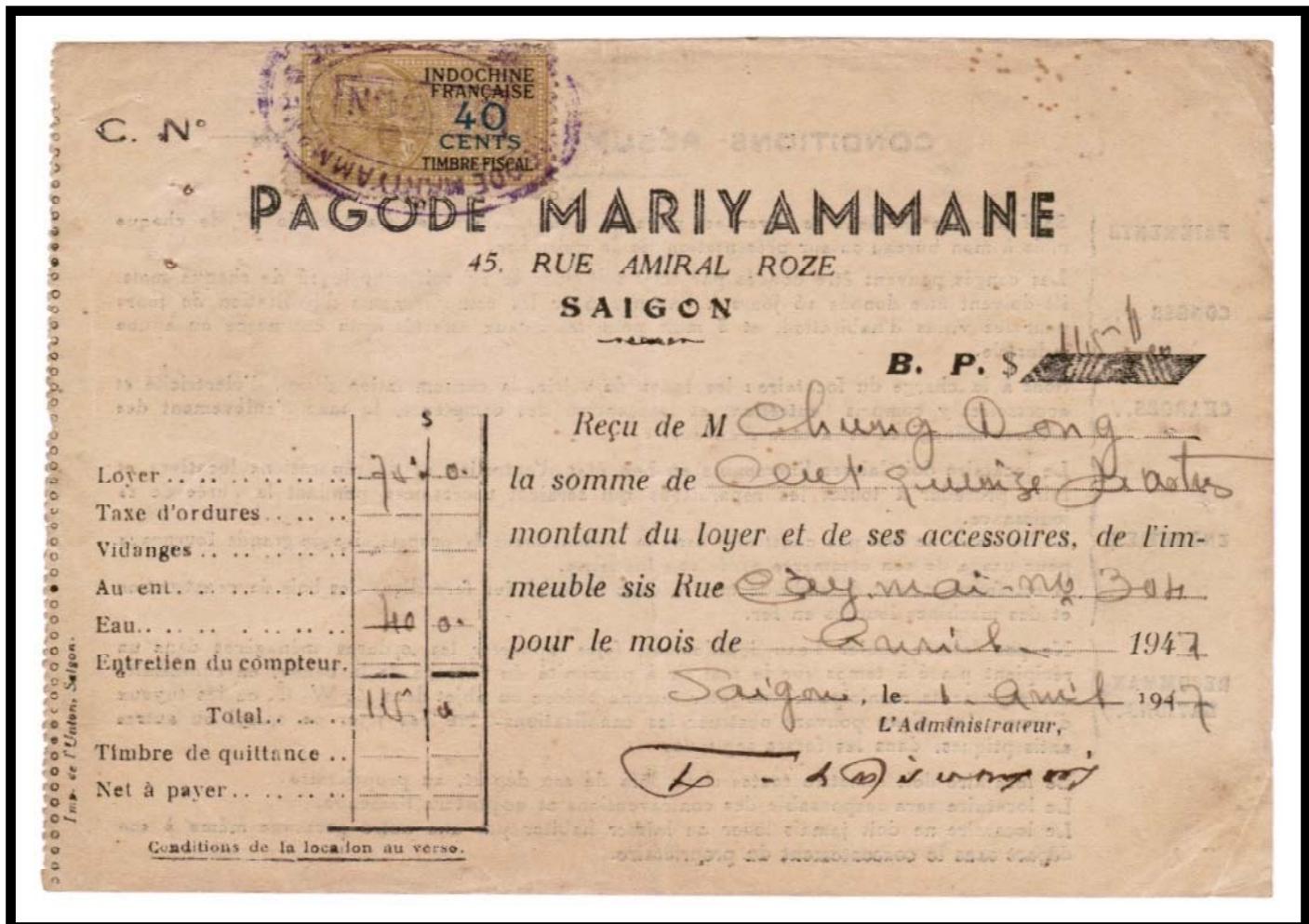
Si l'installation d'un transformateur est reconnue nécessaire par le concessionnaire, les abonnés ou les propriétaires devront fournir gratuitement un emplacement conforme aux indications qui leur seront données par le concessionnaire.

Ce transformateur pourra servir à l'alimentation d'autres abonnés.

Les branchements intérieurs, les colonnes montantes et toutes dérivation seront établis et entretenus par les soins et aux frais des abonnés ou des propriétaires des immeubles.

General Revenue  
French State, Type 1, Use of 40 cents

A 1947 rent receipt itemizes additional charges for water service ("Eau"). The basis for figuring the receipt tax must have been complex. For instance, this 1947 receipt for 155 piasters required a tax of 40 cents. The charge for the receipt tax stamp ("Timbre de quittance") was not separately itemized on the receipt.



General Revenue  
French State, Type 1, Use of 1.20 piasters

CEPF 282



SIGNIFICATION AV. LE COMMANDEMENT

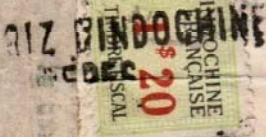
L'en mil neuf cent quatre-vingts-quatre et le Onze  
du mois de Janvier.

A la requête du sieur Trac-hon-Ven, étudiant, demeurant à Hanoi, représenté par sa mère Madame Hong-thi Cuc, demeurent à Cholon, 364 rue Cay-Mai.

Demande  
Trac-hon-Ven  
Saïgon

Pour qui domicile est élu à Saigon, 4 rue Chier  
en l'étude de M. E.J. XAVIER, Avocat à la Cour d'Appel,  
de Saigon et en tant que de besoin en la Mairie de tous  
lieux d'exécution et aussi en mon étude.

J'ai HOUYEN-VAN-TU Chevalier d'Honneur, Huissier  
à la Cour d'Appel et les Tribunaux de Saigon  
y demeurant et domicilié, 20 rue Taberd-----  
soussigné, signifié et en tête de — des présentes,  
laissez copie entière au sieur Ta-van-Dan, demeurant à  
Cholon, №187 rue Tap-Thanh, étant en son domicile et  
parlant à mon nom № 186 Nguyen Kinh and  
ordain +



De la grosse et bonne et due forme exécutoire  
d'un jugement contradictoirement rendu entre les par-  
ties y dénommées par le Tribunal civil Indochinois de  
Saigon le six décembre 1943, enregistré au 3ème Bureau  
de Saigon (A.J.) le trente décembre 1943, folio 22,  
cases 14, 15.

A ce qu'ils n'en ignorent.

Et de même suite, à même requête, demeure, élec-  
tion de domicile et constitution d'avocat que ci-dessus,  
j'ai, huissier susdit et soussigné, fait commandement à  
chaque des susnommés séparément en parlant comme dessus,  
de vider immédiatement le terrain qu'ils occupent et de  
payer à mon requérant ou à moi huissier pour lui porteur  
des pièces ayant charge de recevoir et pouvoir de donner  
bonne et valeable quitance les loyers échus ainsi que  
les frais légitimement dus.

Le coût du présent sans préjudice de tous autres  
dus, droits, actions, intérêts et frais de mise en exé-



CUTION.....

General Revenue  
French State, Type 1, Use of 5 piasters



General Revenue  
French State, Overprinted Type 1

1942-45. Previous issue overprinted in black with new values and old value obliterated with stylized ram's head. Unwatermarked.

Numerals = 6 mm, "ram's head" obliterator



0.10 on 6 cents



0.50 on 18 cents cents



0.50 on 18 cents cents  
shifted overprint



0.50 on 36 cents



1.00 on 12 cents



1.00 on 18 cents



2.00 on 6 cents



4.00 on 6 cents



5.00 on 1 cent

General Revenue  
French State, Overprinted Type 1  
Use of 0.10 on 6 cents

The lowest value of the large Hanoi overprints on Type 1 French State tax stamps was 0.10 on 6 cents.



General Revenue  
French State, Overprinted Type 1, Use of 0.10 on 6 cents



Compt. Mod. 3

**Cie des EAUX & d'ÉLECTRICITÉ de l'INDOCHINE**

Société Anonyme au Capital de 99.994.000 de francs

Siège Social à Paris : 62bis, Avenue d'Iéna

Bureaux à Saigon : 72, Rue Paul-Blanchy

R. C. Saigon 278

DISTRIBUTION d'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE dans la RÉGION  
SAIGON - CHOLON

**POLICE D'ABONNEMENT AU COMPTEUR**

pour Eclairage, Ventilation et Usages domestiques

POLICE N° 8C56

Mise en service le 6 Mai 1948

Sous les clauses et conditions du Cahier des Charges en date du 2 Novembre 1932 ainsi que les conditions générales et particulières d'abonnement ci-après, clauses et conditions dont l'abonné déclare avoir pris connaissance et auxquelles il s'engage à se conformer, M. l'Union Commerciale Indo-chinoise et Africaine déclare contracter un abonnement au compteur d'une durée de une année pour la fourniture de l'énergie électrique nécessaire aux appareils installés : 6 à 10 Rue Reslan

et comprenant :

4 lampes de 40 watts

2 prise de courant Amp.

3

3  
1 ventilateurs de portatif

au prix de base de 60 sept cents (0.67) le kilowattheure

Puissance du compteur 10 cent 50 hectowatts.

Location et entretien du compteur 10 cent mètres par mois.

L'abonné verse à la signature de la présente police une avance sur consommation de 20 (1 \$ par hectowatt de puissance du compteur)

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT**

**ARTICLE PREMIER — Fourniture de l'énergie.**

Sur tout le parcours de la distribution en basse tension, le concessionnaire fournira le courant en basse tension à toute personne qui se conformera aux dispositions de la présente police et aux règlements techniques en vigueur pour les installations intérieures, contractant un abonnement d'une durée d'au moins une année. Cette fourniture est faite dans les conditions stipulées à l'article 12 du Cahier des Charges.

En dehors du parcours de la distribution, la fourniture sera faite dans les conditions stipulées à l'article 13 du Cahier des Charges.

Toute personne désirant contracter un abonnement devra adresser une demande au concessionnaire. Dans le cas où l'installation d'un branchement serait nécessaire, cette demande devra être accompagnée d'une autorisation du propriétaire de l'immeuble, tant pour le passage des canalisations et le raccordement du branchement, que pour l'entretien des lignes et des appareils successifs nécessaires à l'installation électrique. Cette autorisation confère au concessionnaire le droit d'installer sur les terrains et sur l'immeuble à desservir les supports nécessaires au passage des conducteurs.

L'énergie ne sera fournie que si l'installation intérieure est reconnue bonne dans les conditions fixées ci-après à l'article 3.

Elle sera livrée sous la forme de courant alternatif et à la tension de 120 / 208 volts (art. 7 du Cahier des Charges).

Les fournitures d'énergie en haute tension seront effectuées conformément aux stipulations des articles 12 et 13 du Cahier des Charges.

**Art. 2. — Branchements.**

Les branchements définis comme il est dit à l'article 14 du Cahier des

Charges sont établis et entretenus jusqu'au concessionnaire et font partie intégrante de la distribution. Les frais d'installation et d'entretien en sont remboursés par l'abonné, conformément à l'article 14 du Cahier des Charges.

Les abonnés ou propriétaires ne pourront s'opposer à l'exécution des travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement des branchements et appareils qui en dépendent, lorsque ces travaux seront reconnus nécessaires par le concessionnaire.

Les abonnés et propriétaires autorisent le concessionnaire à utiliser pour d'autres abonnés les branchements qui les desservent et à installer sur leurs immeubles les potentiels nécessaires au passage des canalisations.

Les emplacements des compteurs et des entrées de fils dans les immeubles seront choisis par le concessionnaire, de façon à faciliter leur raccordement au réseau et à préserver toute sécurité.

Il est expressément interdit aux abonnés d'apporter aucune modification aux compteurs, aux conducteurs et aux appareils qui font partie des branchements.

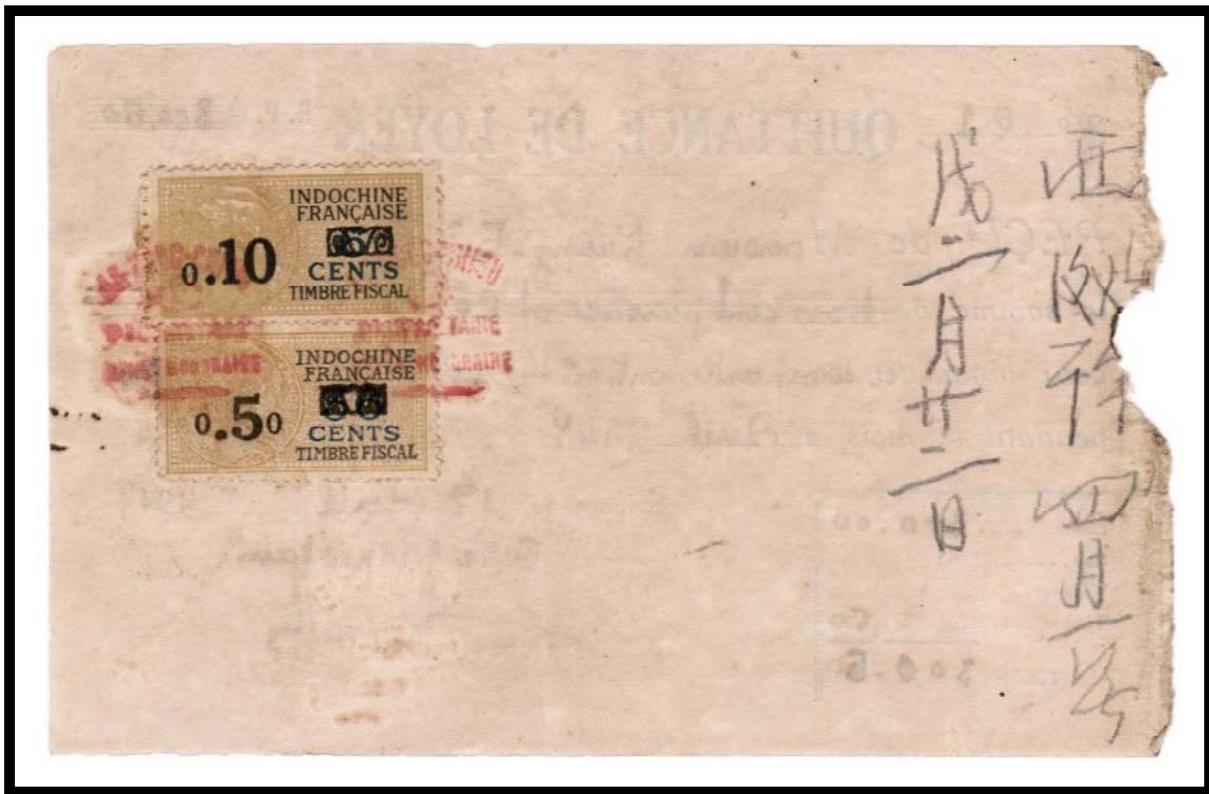
Si l'installation d'un transformateur est reconnue nécessaire par le concessionnaire, les abonnés ou les propriétaires devront fournir gratuitement un emplacement conforme aux indications qui leur seront données par le concessionnaire.

Ce transformateur pourra servir à l'alimentation d'autres abonnés.

Les branchements intérieurs, les colonnes montantes et toutes dérivations seront établis et entretenus par les soins et aux frais des abonnés ou des propriétaires des immeubles.

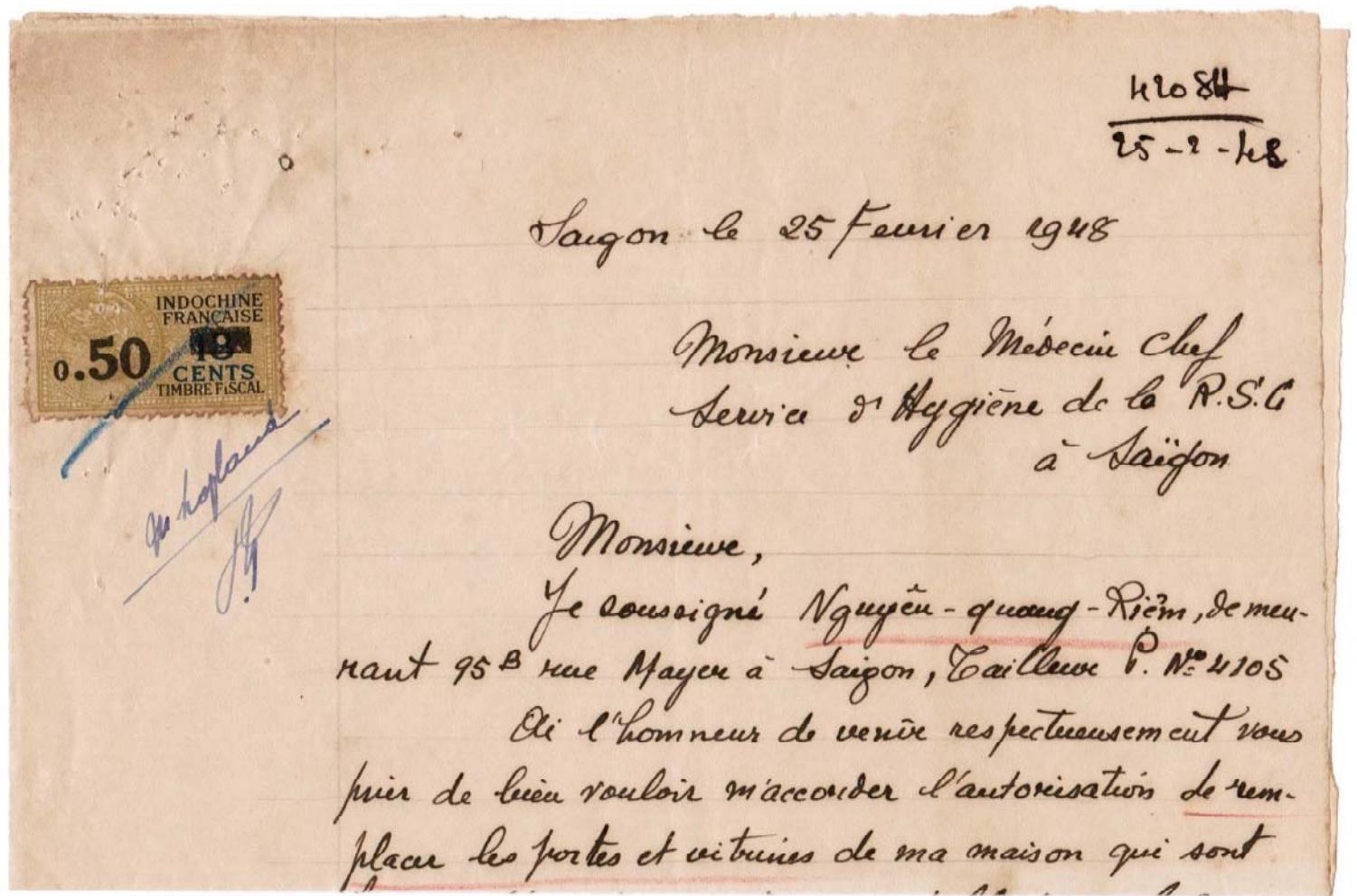
General Revenue  
French State, Overprinted Type 1  
Use of 0.10 on 6 cents and 0.50 on 36 cents

Two of the stamps with Type 1 French State overprints were affixed to the reverse of a rental receipt from Cholon in 1948. Even though the overprints had been attributed to Hanoi, they were used throughout Indochina.



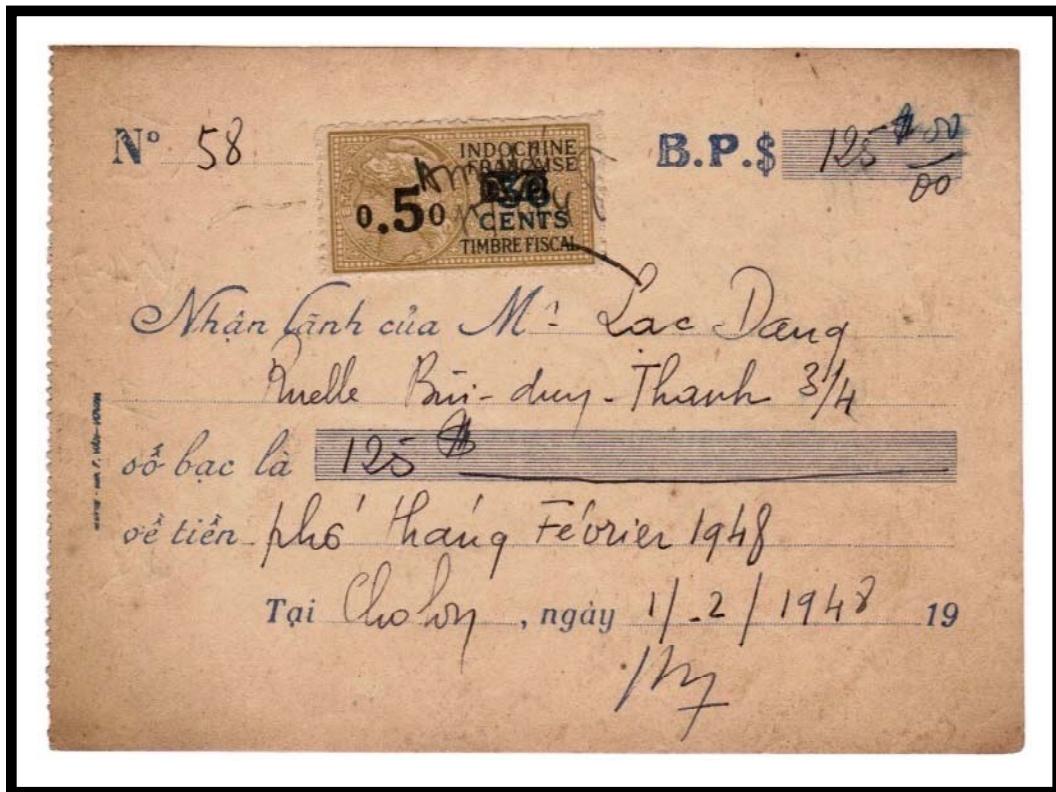
General Revenue  
French State, Overprinted Type 1  
Use of 0.50 on 18 cents

A handwritten agreement for house renovations was prepared for the Chief Doctor of the Public Health Service in Saigon on 25 February 1948.



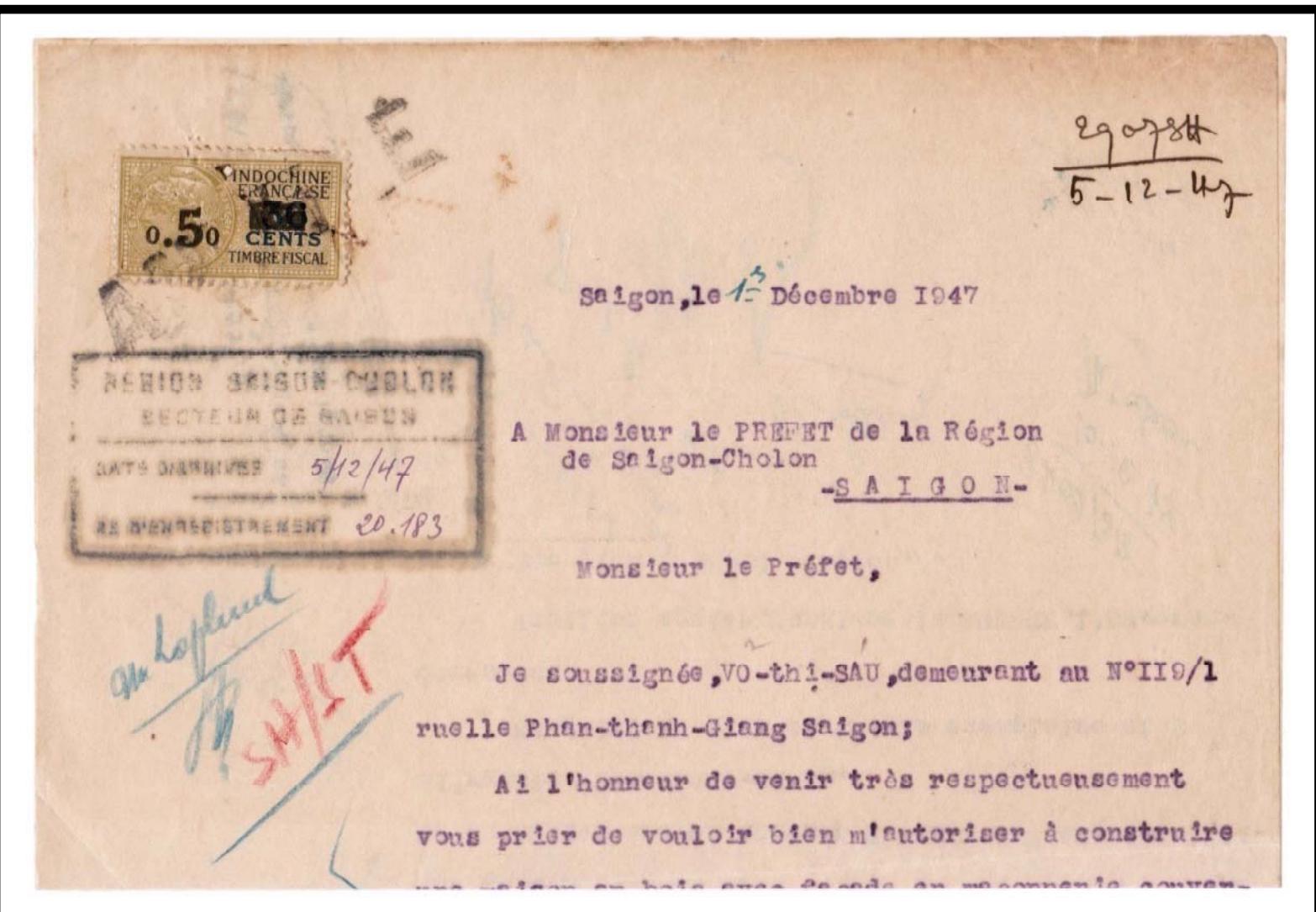
General Revenue  
French State, Overprinted Type 1  
Use of 0.50 on 36 cents

Presumably because of shortages, the Type 1 36-cent wartime general revenue stamp was overprinted "0.50." Here the low-value tax stamp was used on a receipt for 125 piasters on 1 February 1948.



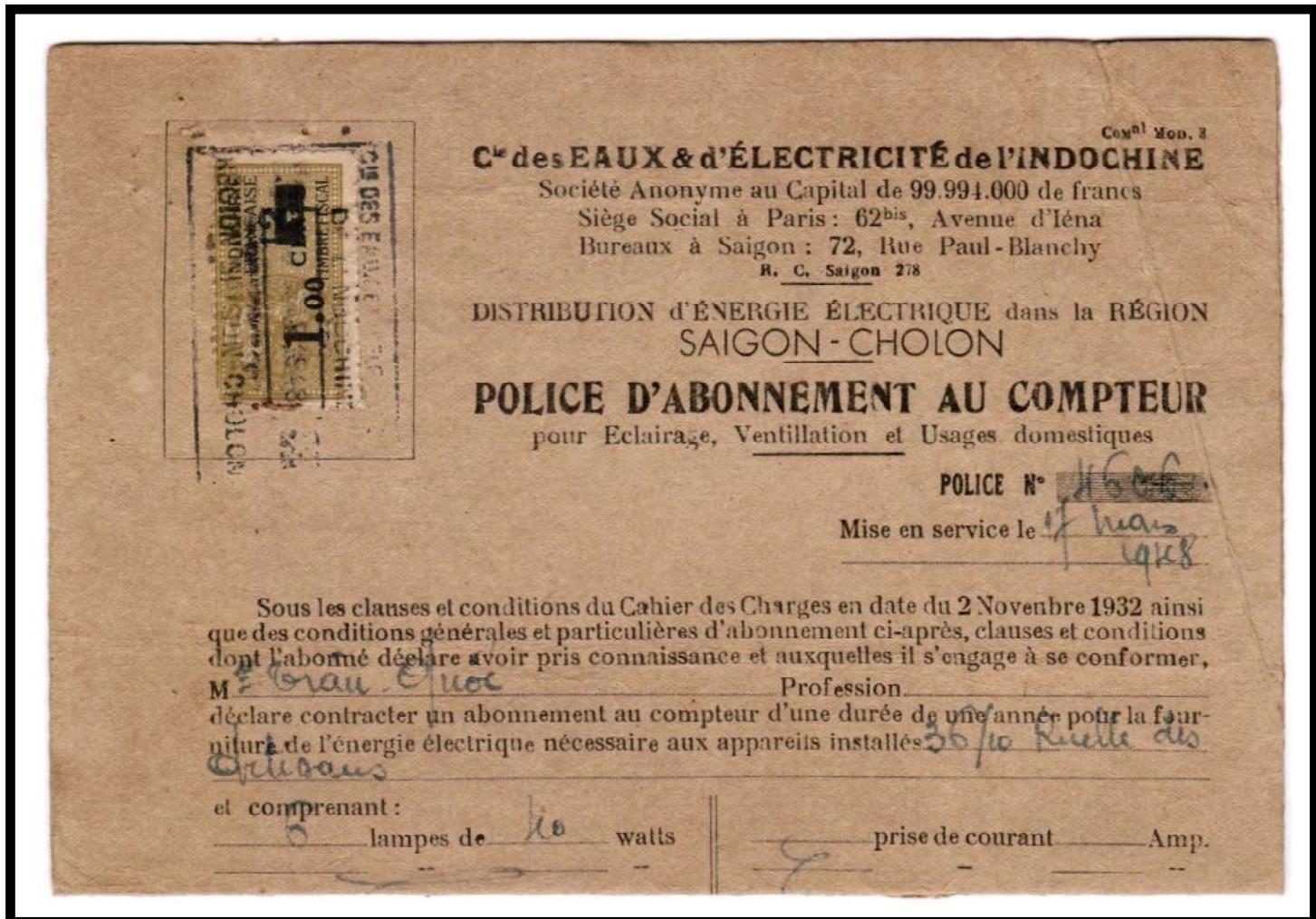
General Revenue  
French State, Overprinted Type 1  
Use of 0.50 on 36 cents

A single 0.50 overprint on the 36-cent Type 1 French State tax stamp was employed on a typewritten agreement with the Prefect of Saigon-Cholon.



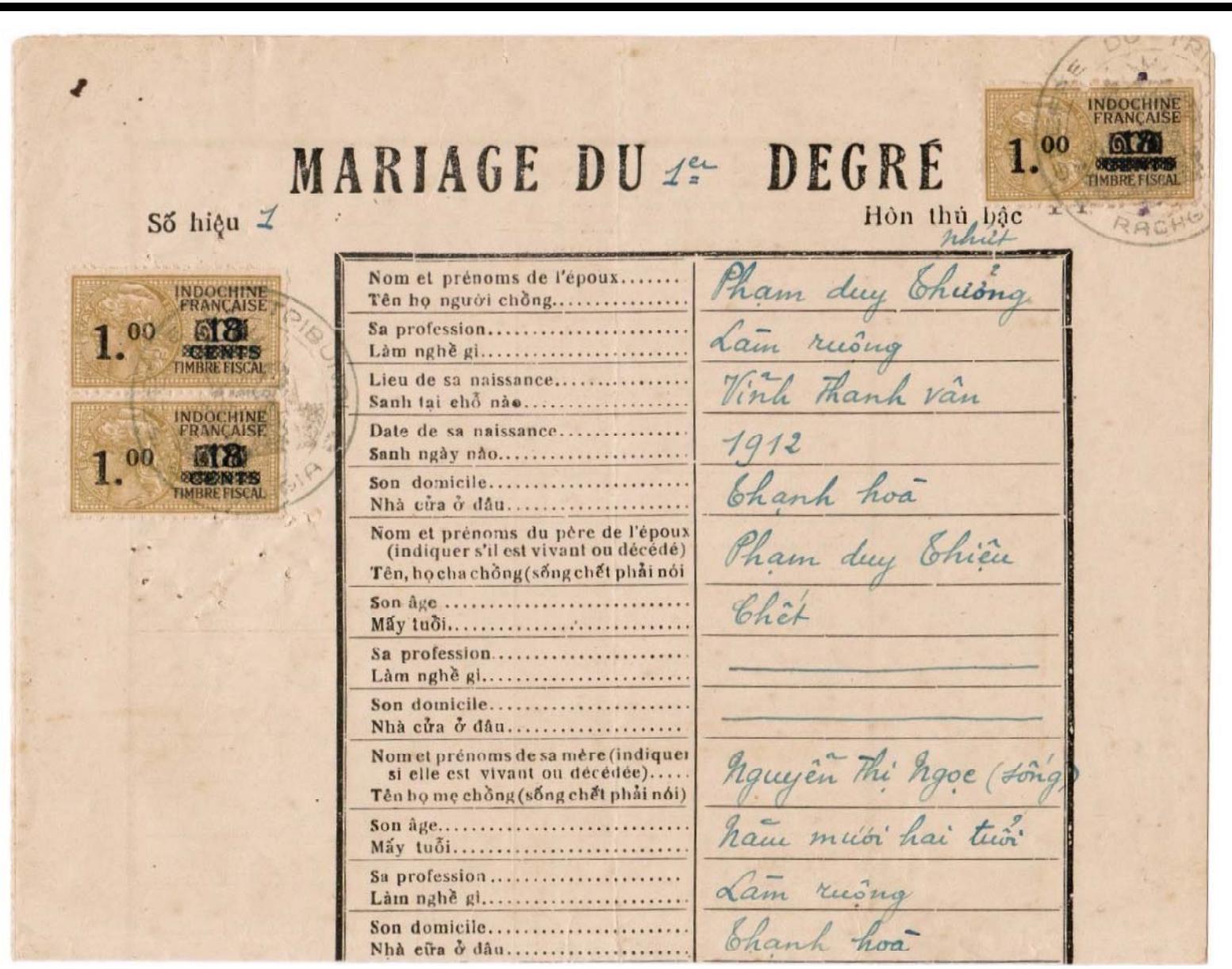
General Revenue  
French State, Overprinted Type 1  
Use of 1.00 on 12 cents

A single 1.00 on 12 cents general revenue tax stamp satisfied the licensing fees for an electrical meter agreement in 1948.



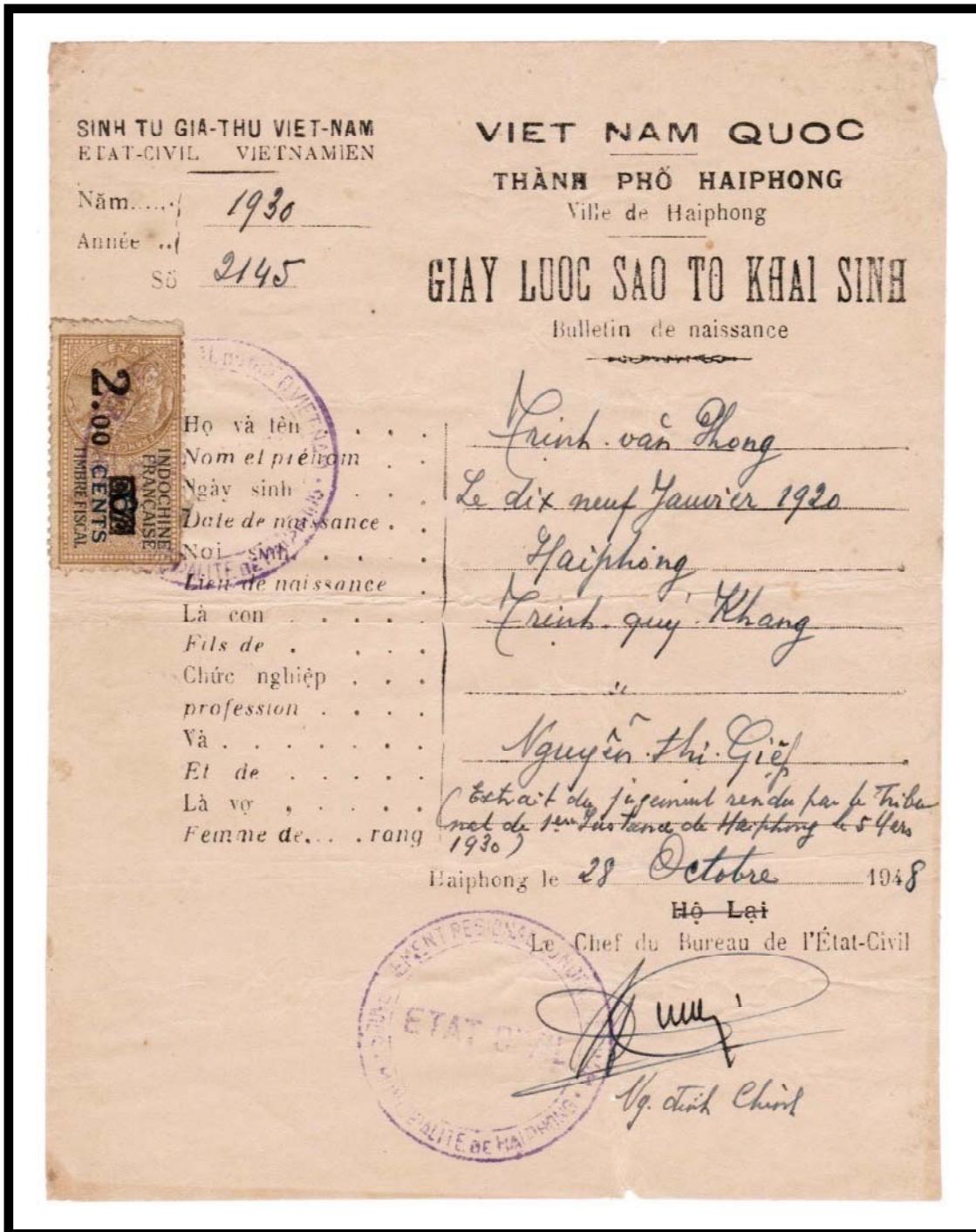
General Revenue  
French State, Overprinted Type 1  
Use of 1.00 on 18 cents

Among the large-format Hanoi overprints, the 1.00 on 18 cents was unique in that the "00" was elevated to align with the top of the "1" in 1.<sup>00</sup> rather than at the base.



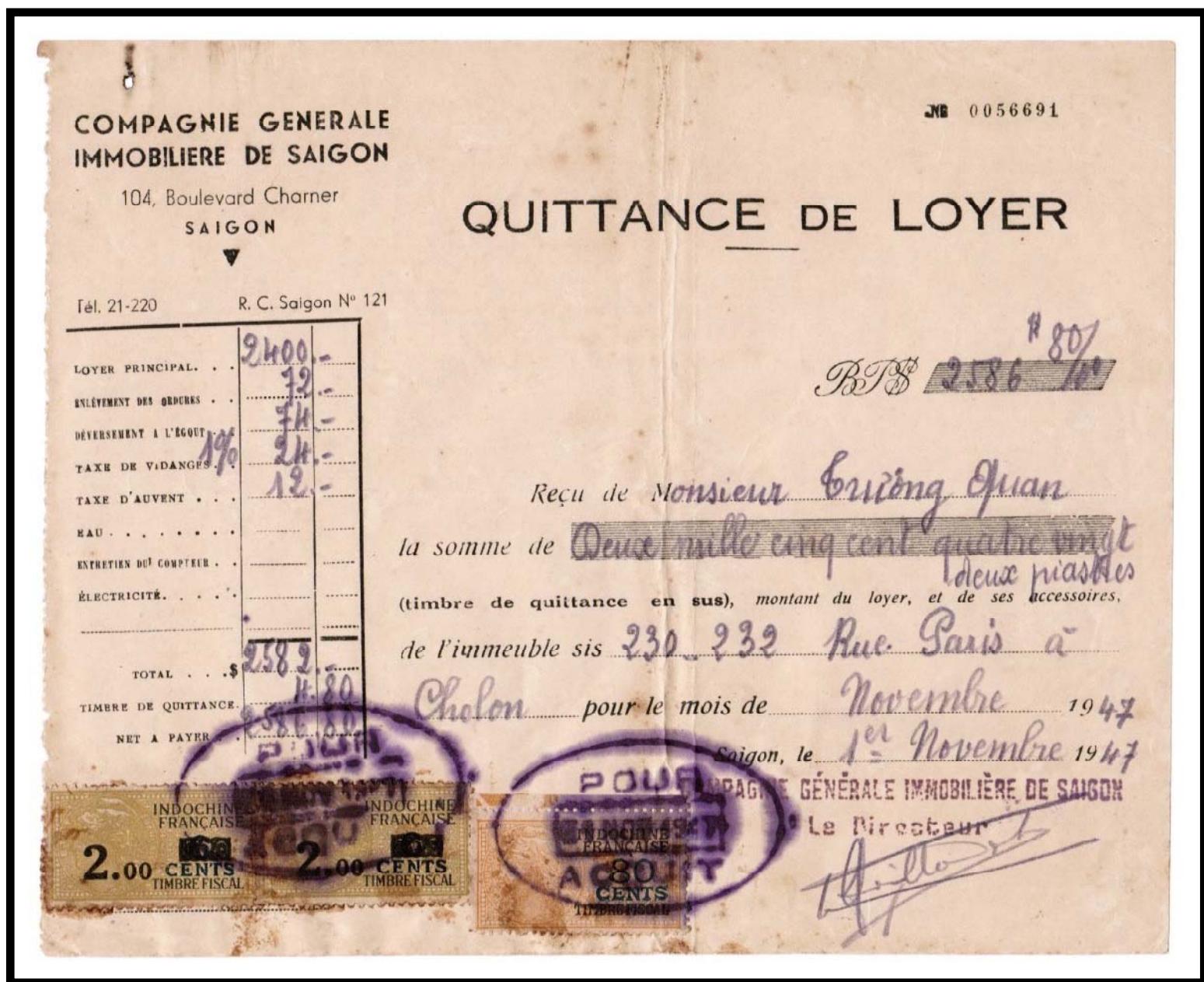
General Revenue  
French State, Overprinted Type 1  
Use of 2.00 on 6 cents

A single tax stamp with the large "2.00" overprint was affixed to a certified birth certificate at Haiphong in 1948.



General Revenue  
French State, Overprinted Type 1  
Use of 2.00 on 6 cents

A pair of 6-cent stamps overprinted with the large "2.00" were affixed to a receipt for rent dated 1 November 1941. A large oval handstamp canceled the general revenue stamps with purple ink.



General Revenue  
French State, Overprinted Type 1

1942-45. Previous issue overprinted in black with new values and old value obliterated with a pair of lines. Unwatermarked.

Numerals = 4 mm



1\$ on 1.08 piasters

Numerals = 2.5 mm



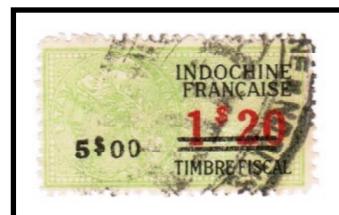
2\$00 on 1.20 piasters



2\$00 on 1.20 piasters



4\$00 on 1.20 piasters



5\$00 on 1.20 piasters

## General Revenue French State, Type 2

1942. Format 35 x 19 mm. Perforated. Medallion with Marianne inscribed "ÉTAT INDO-CHINE." Printed in black "INDOCHINE FRANÇAISE" and "TIMBRE FISCAL." Bister background with value in blue. Unwatermarked.

Type 2: Numerals = 4 mm, "CENTS" = 1.5 mm



6 cents



6 cents



8 cents



10 cents



12 cents



18 cents



24 cents



30 cents



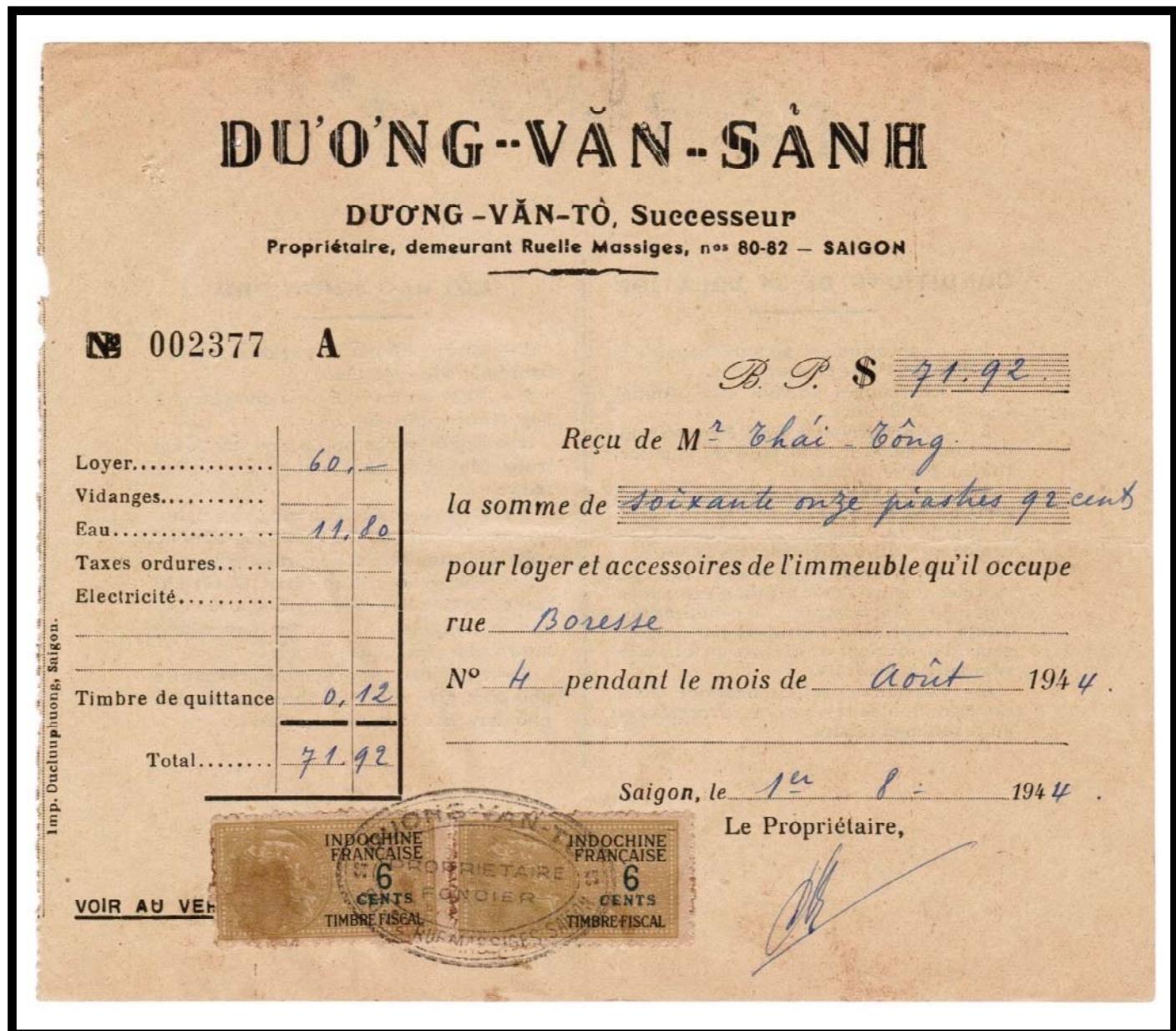
36 cents



72 cents

General Revenue  
French State, Type 2, Use of 6 cents

A landlord's oval handstamp cancelled two Type 2 6-cent general revenue tax stamps on a 1944 rent receipt.



General Revenue  
French State, Type 2, Use of 10 cents



Cô-ban đi-muông  
Tôi là Đoàn-râu-Quang-Sĩ-hết; giấy  
thu-tham số 005083 và Nam-thi-Chu  
Sinh-ô-lau-gia-lòi, tông-Hàm-ni-u-kha  
Cây-trík.

Đi-quyền-tri-có-dùng-bé-tai-lau-gia-lòi  
một số-riêng-lau-gia-hàm-mỗi-cao  
ottso. 1-chong-có-Bà-bé.

Dòng-thau-tan-heo Cây-Hồ-râu-Dàn  
hau-Quyền-râu-khôn Bac-Thau-râu-Loram  
hay-chung-ti-lau-gia-long-chung-ti-nay  
can-chi-lau-riêng-mỗi-hàn-day-ao-  
ten-Tham-râu-Tony ee-kết-giáy-thu-tham  
số 11381 ô-lau-gia-lòi-mua-ma-ra-ta-Bac  
mát-la-khô-ham-dong-Bac (100,00)  
chung-ti-ta-lau-kh-tu-za-Bac-hiem-za-  
rã-han-fát-hui-lòi-trên-suong-lan-day

Cho-chié-ti-nay-nên-kieng-ti-có-den  
lau-so-tai-nham-thi-lau-lau-gia-lau  
mua-dòn-quan-dong-ca-chi-phân-cai  
cò-tieng-lau-elue.

Bay-to-

Vichung: Gia-lòi-le-trois-Juin-1914.

Chung-ti-Huifong-chic-lau-gia-lòi

Chung-Hui-lau-gia-lau-vit-thuan

Đoàn-râu-Quang

cò-thy-tin-lau-gia-lau-ti-nay-chu-truong: Tony  
truc-mat-lau-gia-lau, già-ban-bé-hong-to-  
lau-gia-tha-va-thu-tham-riêng-1914/day

Nam-thi-Chu

Đoàn-râu-Quang-Vietnam

Huong-hao-GIA-LOC-XA

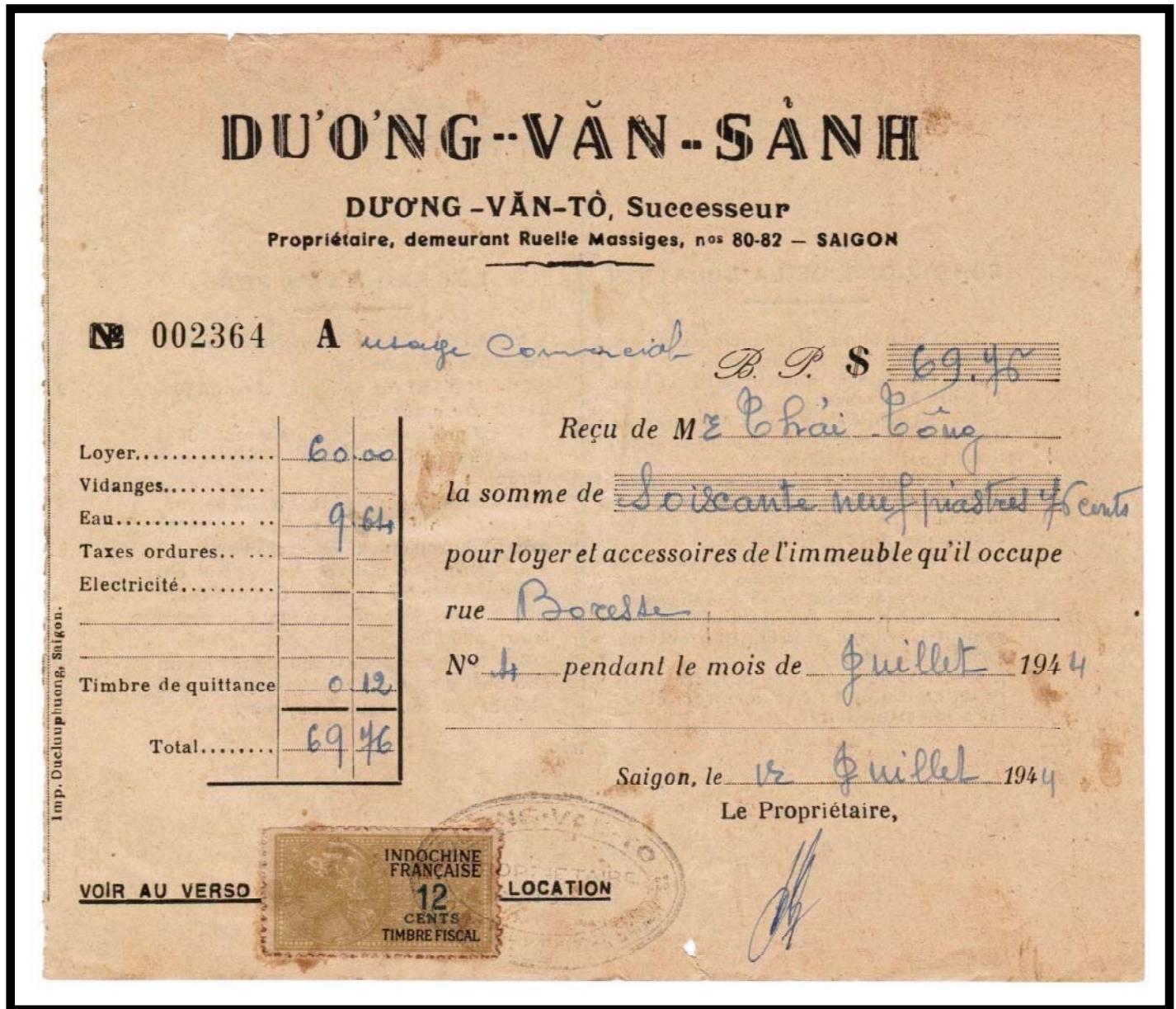
ca-chi-truong-11-van-de

長社標記

Chu-Bac-tony

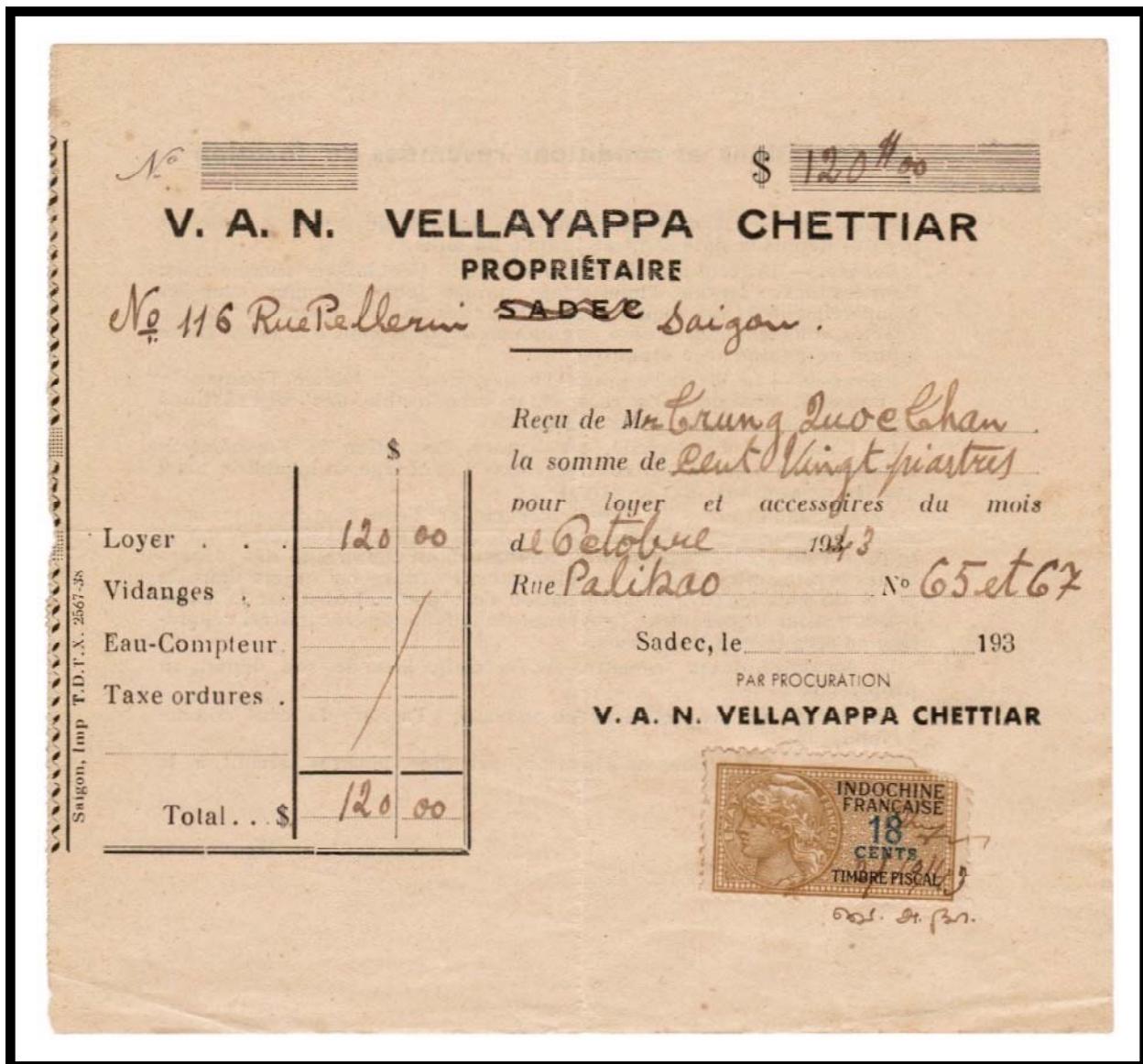
General Revenue  
French State, Type 2, Use of 12 cents

"Usage Commercial" was handwritten at the top of this 1944 rent receipt apparently because business rents were taxed differently than residential rents.



General Revenue  
French State, Type 2, Use of 18 cents

As indicated by the Type 2 general revenue tax stamp, an 18-cent tax was paid on 120\$00 worth of rent.



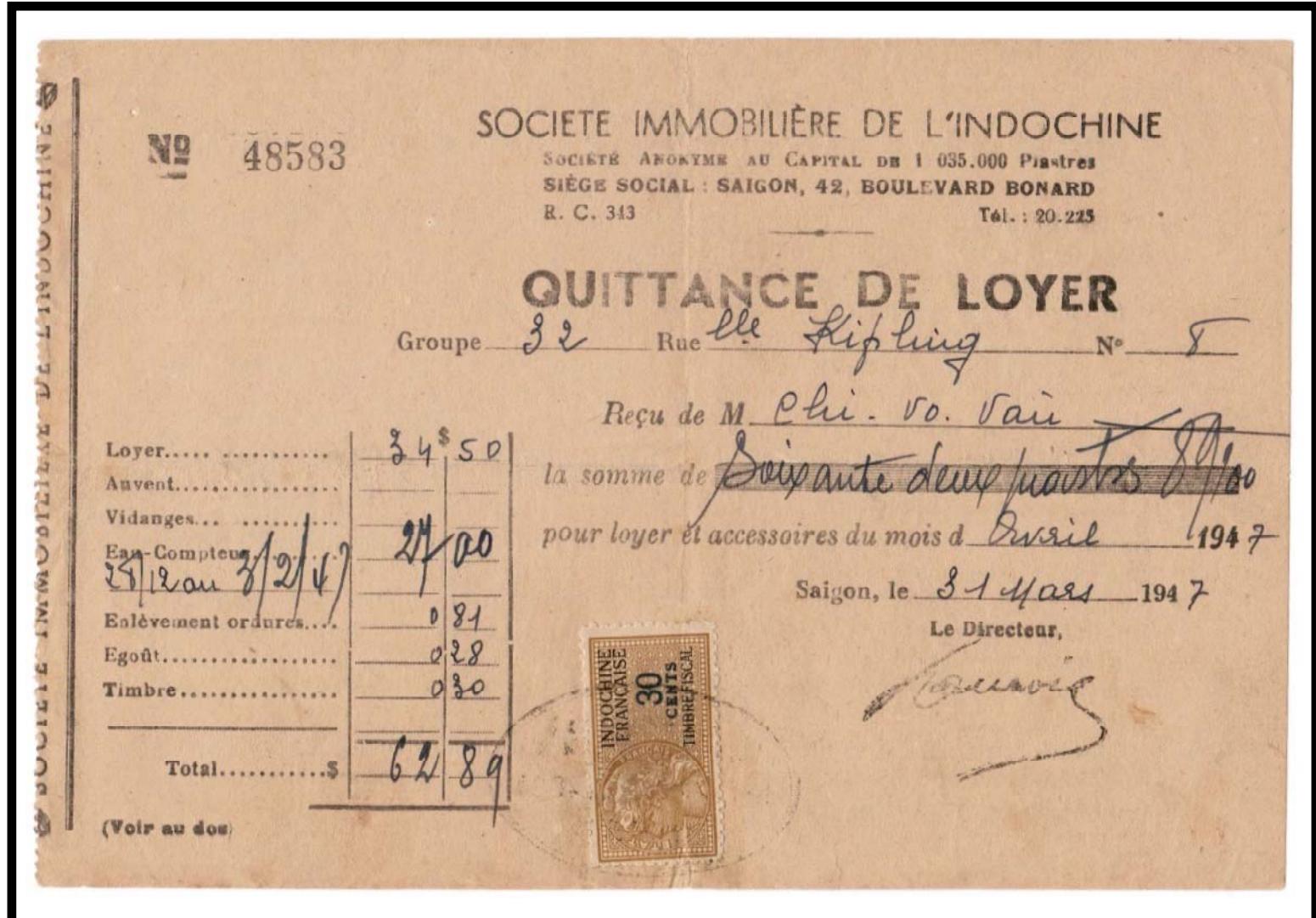
General Revenue  
French State, Type 2, Use of 18 cents

Two Type 2 18-cent general revenue tax stamps were affixed to a document written entirely by hand and dated 8 June 1943.



General Revenue  
French State, Type 2, Use of 30 cents

This 1947 rent receipt itemizes charges for water service ("Eau-Compteur"), trash pick-up (Enlèvement ordures") , sewer ("Egout") as well as the rental tax stamp ("Timbre").



General Revenue  
French State, Overprinted Type 2

1942-45. Previous issue overprinted in black with new values and old value obliterated with stylized ram's head. Unwatermarked.

Numerals = 6 mm, "ram's head" obliterator



1.00 on 12 cents



1.00 on 18 cents

CEPF 312-313

## General Revenue French State, Type 3

1942. Format 35 x 19 mm. Perforated. Medallion with Marianne inscribed "ÉTAT INDO-CHINE." Printed in black "INDOCHINE FRANÇAISE" and "TIMBRE FISCAL." Bister background with value in blue for cent values. Blue background with value in red for piaster values. Unwatermarked.

Type 3: Numerals = 3 mm, "CENTS" = 2 mm



2 cents



10 cents



12 cents



18 cents



24 cents



60 cents



72 cents



80 cents



10 piastres



20 piastres

General Revenue  
French State, Type 3, Use of 12 cents

A single copy of the Type 3 French State tax stamp was affixed to this 1946 rent receipt for living quarters in Cholon.



General Revenue  
French State, Type 3, Use of 12 cents

Multiple copies of the Type 3 French State tax stamp were canceled on this 1947 merchant's receipt.



General Revenue  
French State, Type 3, Use of 80 cents

A handwritten request to the Chief of Regional Plantations was notarized and the appropriate fee was paid with a Type 3 80-cent general revenue stamp. Use on a document dated 25 July 1947, shows that the French State remained in service well after the conclusion of World War II.



General Revenue  
French State, Type 3, Use of 80 cents

Original  
**ORIGINAL**

SIGNIFICATION AVEC COMMANDEMENT



L'an mil neuf cent quarante-quatre et le Onze  
du mois de Janvier.

A la requête de la dame Hong-thi-Cuc, propriétaire,  
demeurant à Cholon, 364, rue Cây-Mai.

Pour qui domicile est élu à Saigon, 4 rue Ohier, en  
l'étude de Me. M.J. Xavier, Avocat à la Cour d'Appel de  
Saigon et en tant que de besoin en la Mairie de tous lieux  
d'exécution et aussi en mon étude.

J'ai, ~~MAJUÉE~~ - TU Clerc assentimenté de  
Henri CAVILLON, Chevalier de la Légion d'Honneur, Huissier  
près la Cour d'Appel et les Tribunaux de Saigon, y  
demeurant et domicilié, 20 rue Taberd, —  
soussigné, signifié et en tête de celle des présentes laisse  
copie entière:

1<sup>e</sup> à la dame Pham-thi-Qui, demeurant à Cholon, Bou-  
levard Charles Thomson, №588, étant en son domicile et  
parlant à sa personne

2<sup>e</sup> au sieur Huynh-van-Luu, demeurant à Cholon, Bou-  
levard Charles Thomson, №770, étant en son domicile et  
parlant à sa colocatrice Nguyn - thi  
Nean - ansi déclare +

3<sup>e</sup> au sieur Nguyen-van-Si, demeurant à Cholon, Bou-  
levard Charles Thomson, №771, étant en son domicile et  
parlant à sa voisine du n° 770 Nguyen - thi - Nean - ansi déclare +

4<sup>e</sup> au sieur Nguyen-van-Thong, demeurant à Cholon,  
Boulevard Charles Thomson №21, étant en son domicile et  
parlant à sa nièce Nguyen - thi - 16 női áme  
déclare +

5<sup>e</sup> à la dame Le-thi-Loi, demeurant à Cholon, Boule-  
vard Charles Thomson №26, étant en son domicile et parlant  
à sa personne



General Revenue  
French State, Overprinted Type 3

1942-45. Previous issue overprinted in black with new values and old value obliterated with stylized ram's head. Unwatermarked.

Numerals = 6 mm, "ram's head" obliterator



1.00 on 12 cents



1.00 on 18 cents



10\$ on 8 cents

CEPF 325-327

Numerals = 2.5 mm, bars = 6 mm



0\$50 on 80 cents

CEPF 328

## General Revenue French State, Type 4

1942. Format 35 x 19 mm. Perforated. Medallion with Marianne inscribed "ÉTAT INDO-CHINE." Printed in black "INDOCHINE FRANÇAISE" and "TIMBRE FISCAL." Bister background with value in blue for cent values. Unwatermarked. Type 4 stamps are characterized by sans serif lettering.

Numerals = 4 mm, "CENTS" = 1.5 mm



4 cents



8 cents



24 cents



60 cents



72 cents



80 cents

General Revenue  
French State, Overprinted Type 4

1942-45. Previous issue overprinted in black with new values and old value obliterated with stylized ram's head. Unwatermarked.

Numerals = 6 mm, "ram's head" obliterator



10\$ on 8 cents

CEPF 336

Numerals = 2.5 mm, bars = 6 mm

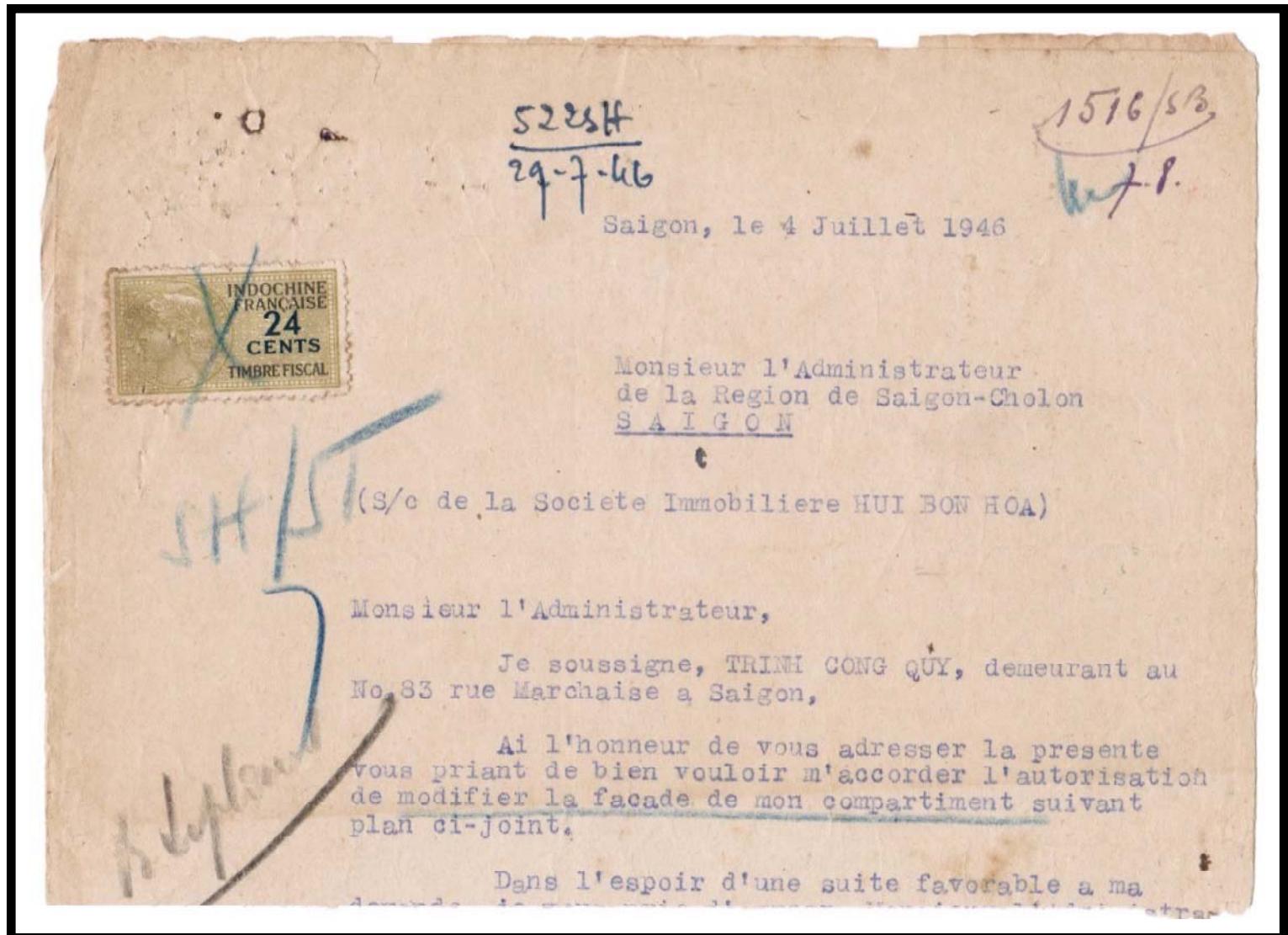


0\$50 on 80 cents

CEPF 337

General Revenue  
French State, Type 4, Use of 24 cents

In 1946, a single 24-cent Type 4 French State tax stamp was applied to a letter requesting approval for a plan to modify the façade of a building.



General Revenue  
Watermarked AT 43 Marianne, French Republic

1947-48. Format 35 x 19 mm. Perforated. Medallion with Marianne inscribed "REPUBLIQUE FRANÇAISE." Printed in black "INDOCHINE FRANÇAISE" and "TIMBRE FISCAL." Bister background with value in blue for cent values. Green background with value in red for piaster values. Watermarked "AT 43."



10 cents



20 cents



30 cents



40 cents



60 cents



70 cents



80 cents



1 piaster



2 piasters



4 piasters



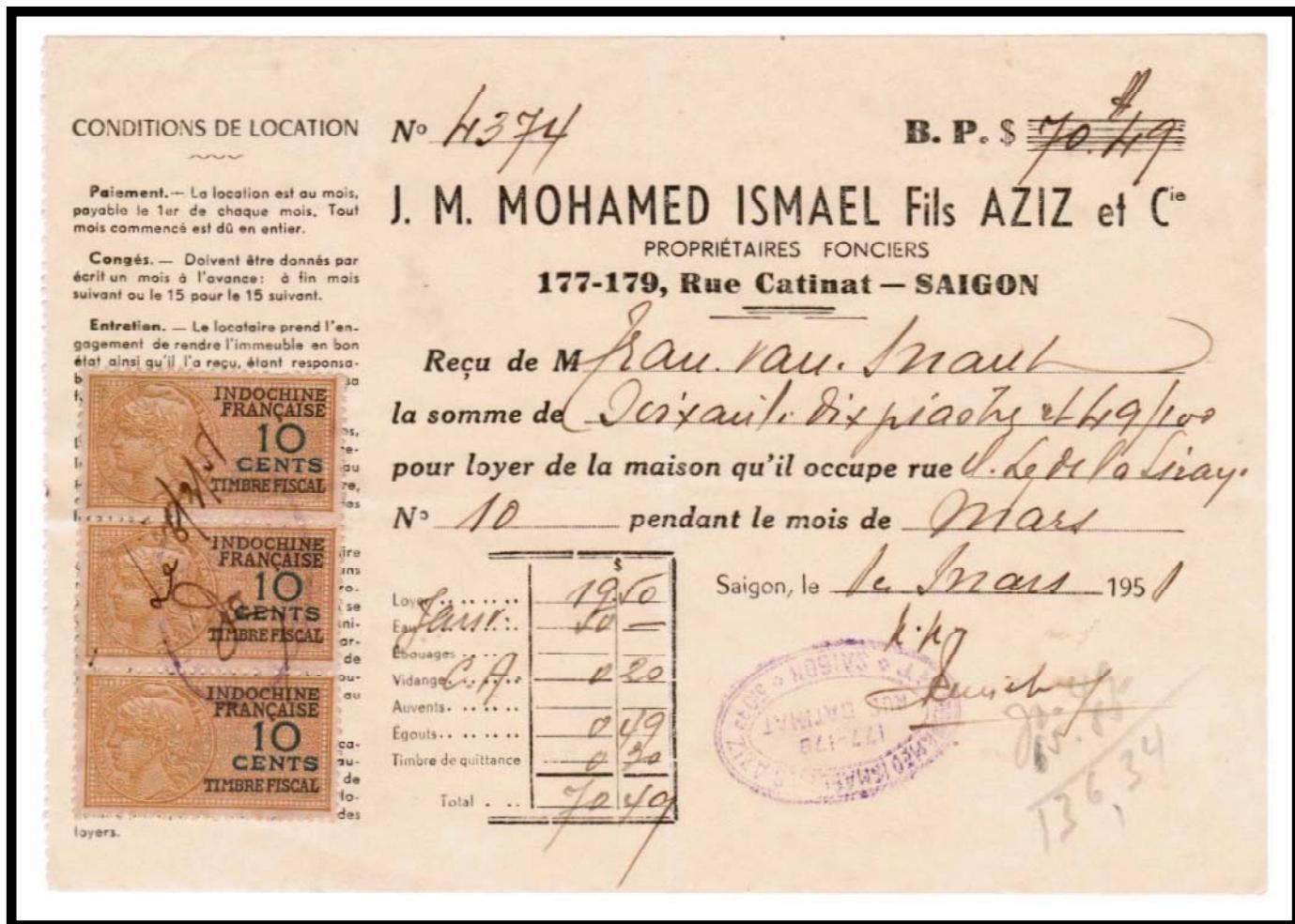
5 piasters



10 piasters

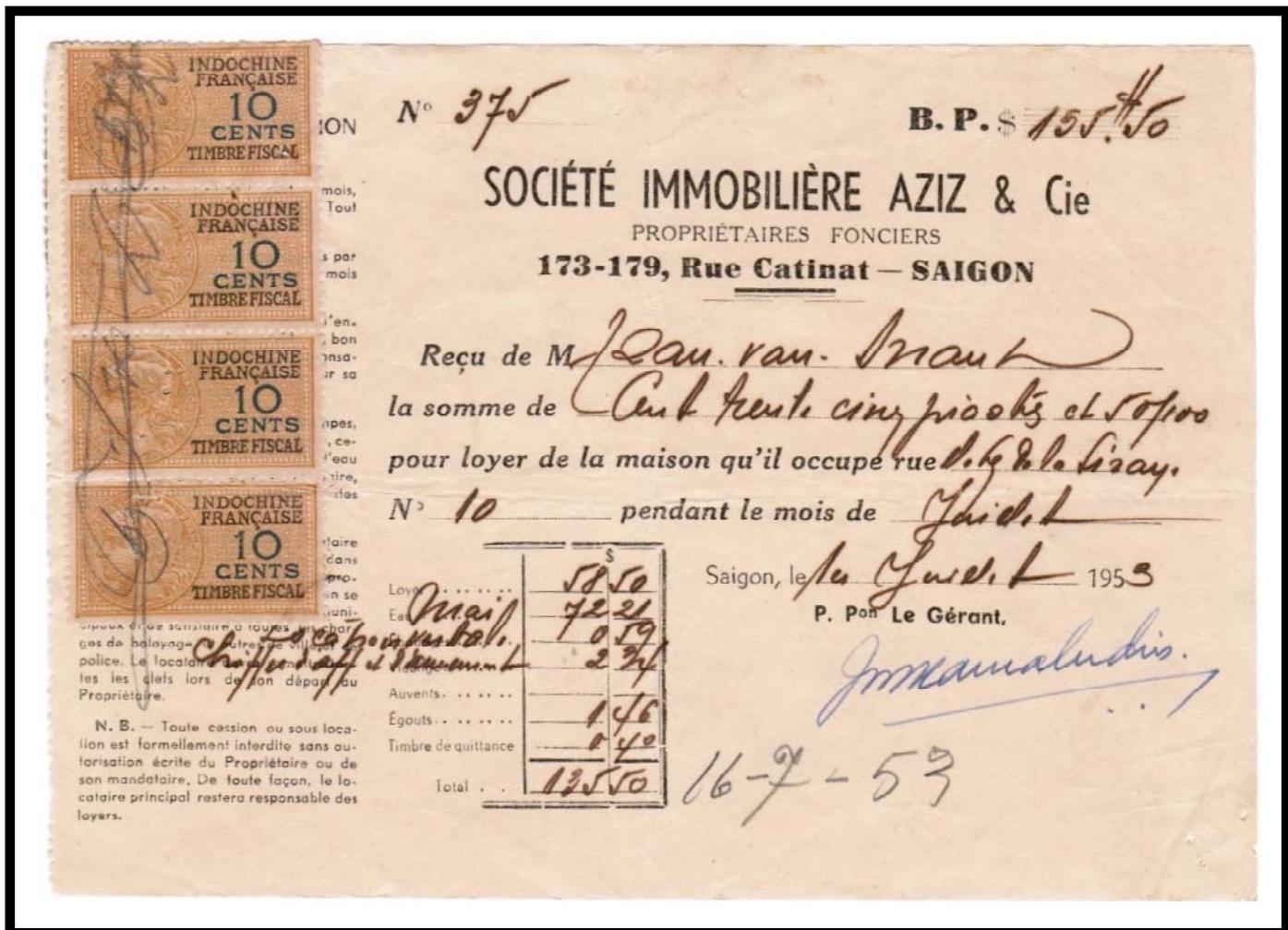
General Revenue  
Watermarked AT 43 Marianne, French Republic  
Use of 10 cents

Even though the landlord had applied his oval handstamp, the tax stamps were also cancelled by writing the date over them.



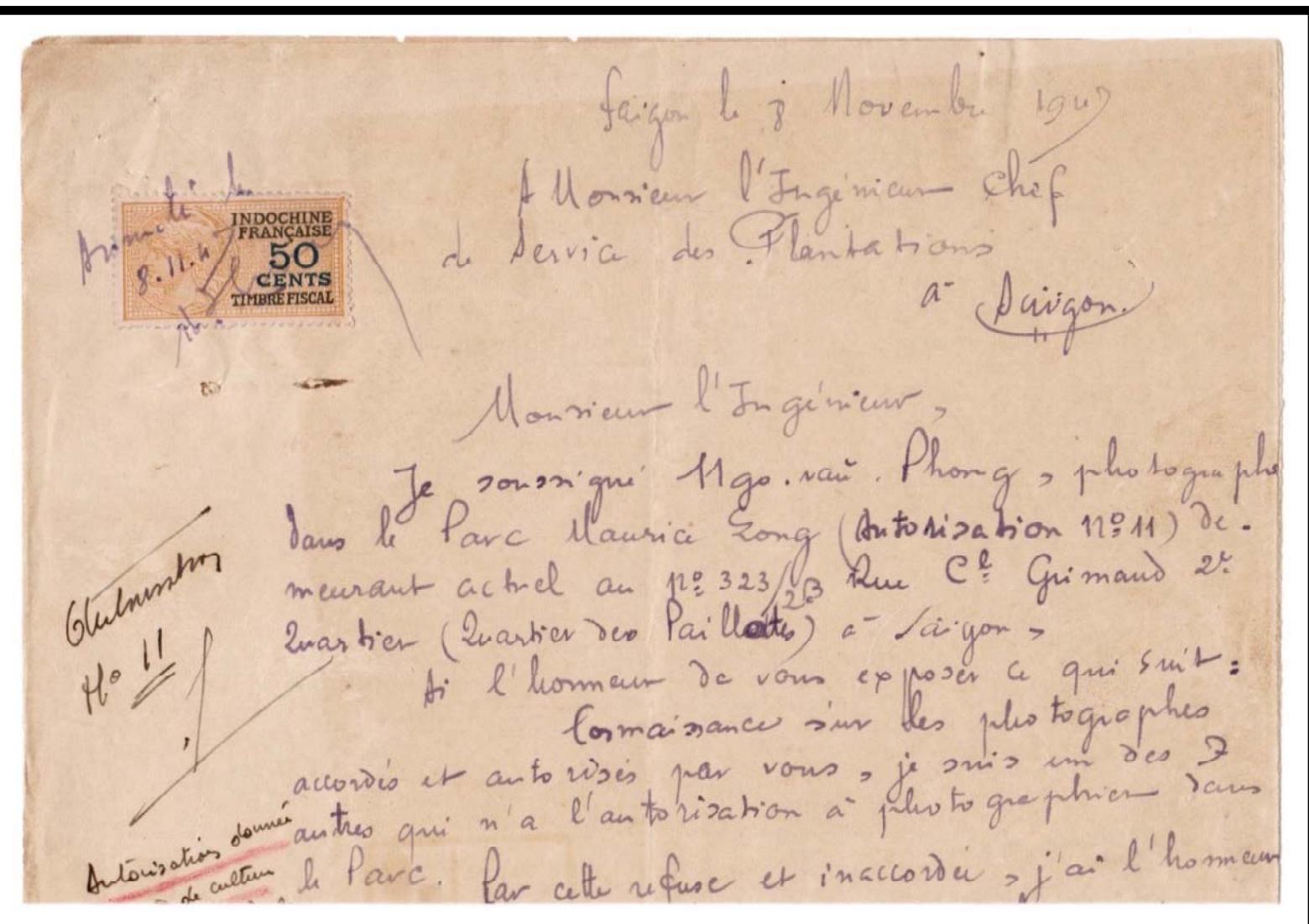
General Revenue  
Watermarked AT 43 Marianne, French Republic  
Use of 10 cents

A strip of four 10-cent general revenue tax stamps paid the receipt tax ("Timbre de quittance") on a rent receipt in 1953.



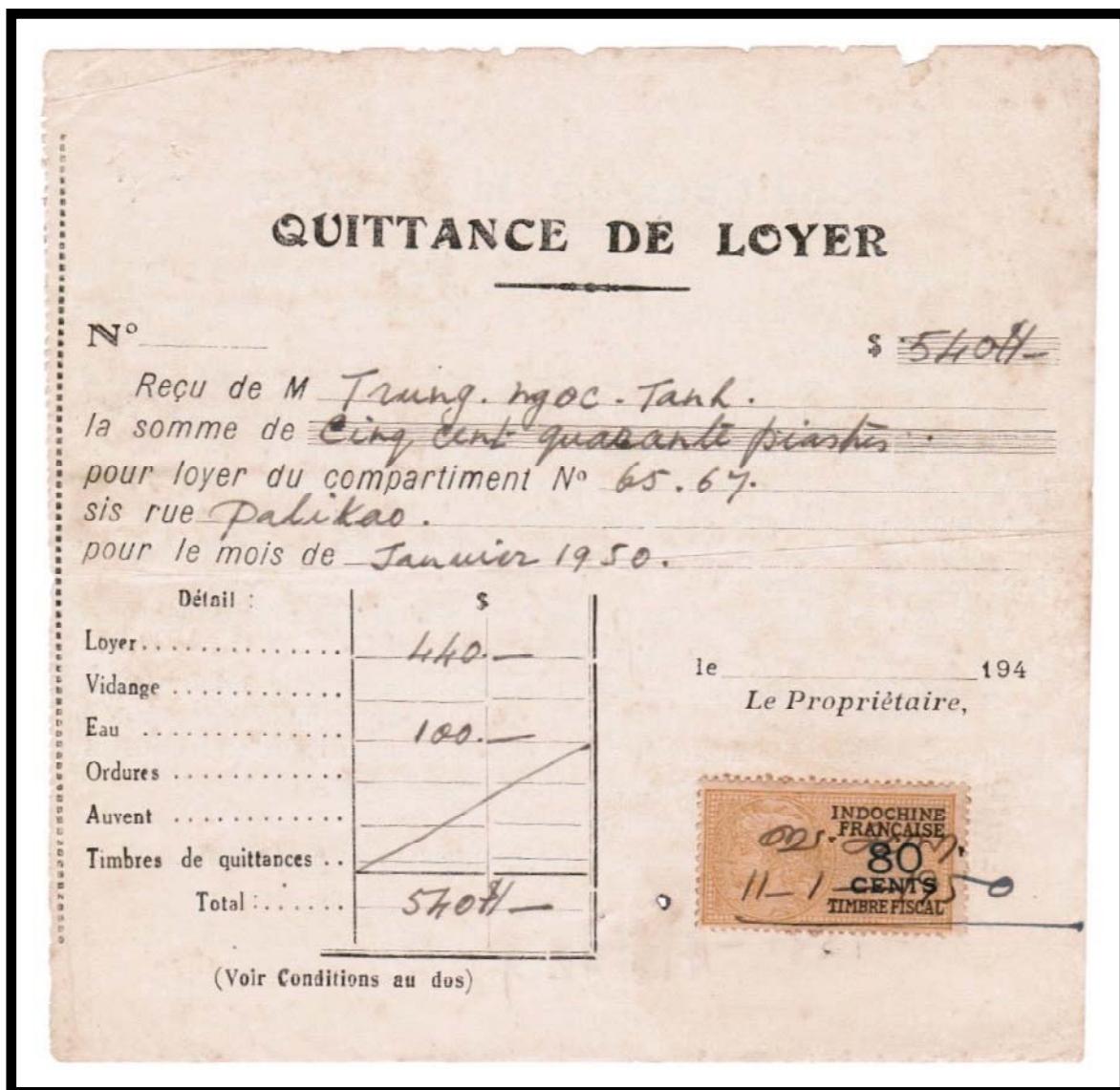
General Revenue  
Watermarked AT 43 Marianne, French Republic  
Use of 50 cents

While most taxable documents were prepared on some type of printed form, some were completely handwritten on plain paper.



General Revenue  
Watermarked AT 43 Marianne, French Republic  
Use of 50 cents

As filled in on this rent receipt for January 1950, the charge for rent was 440 \$ and the charge for water was 100 \$.



General Revenue  
 Watermarked AT 43 Marianne, French Republic  
 Use of 3 piasters

Sa profession . . . . .	sans profession
Làm nghề gì . . . . .	
Son domicile . . . . .	<i>Binh hoa</i> <sup>2</sup>
Nhà cửa ở đâu . . . . .	
Nom et prénoms du 1 <sup>er</sup> témoin. Tên, họ người chứng thư nhất.	
Son Age . . . . .	
Mấy tuổi . . . . .	<i>61 ans</i>
Sa profession . . . . .	
Làm nghề gì . . . . .	<i>Youmaki</i>
Son domicile . . . . .	
Nhà cửa ở đâu . . . . .	<i>Binh hoa</i> <sup>2</sup>
Nom et prénoms du 2 <sup>e</sup> témoin. Tên, họ người chứng thư nhì.	
Son Age . . . . .	
Mấy tuổi . . . . .	<i>22 ans</i>
Sa profession . . . . .	
Làm nghề gì . . . . .	<i>Youmaki</i>
Son domicile . . . . .	
Nhà cửa ở đâu . . . . .	<i>Binh hoa</i> <sup>2</sup>

*A Giadinh, le 9 September 1944*  
*Tại* *1944*  
*Le Déclarant.* *Les Témoins.*  
*Người khai* *Các người chứng*  
*Spéciale* *Luc*  
*Emile* *Ba*

**INDOCHINE FRANÇAISE**  
*réservee*  
*à l'usage*  
*des actes de*  
*jugement*  
*et d'actes de*  
*chirage*  
*dé*  
*en tôle ca*  
*sanh*  
*lại.*

**INDOCHINE FRANÇAISE**  
*3 PASTRES*  
*TIMBRE FISCAL*

NOTA. — Les blancs non utilisés devront être remplis par un trait  
Phai nhé — Chỗ trống không dùng trả thi phải kéo mới nét.

General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic

1947-48. Format 35 x 19 mm. Perforated. Medallion with Marianne inscribed "REPUBLIQUE FRANÇAISE." Printed in black "INDOCHINE FRANÇAISE" and "TIMBRE FISCAL." Bister background with value in blue for cent values. Green background with value in red for piaster values. Watermarked "AT 47," "AT 48," or AT 49."



20 cents



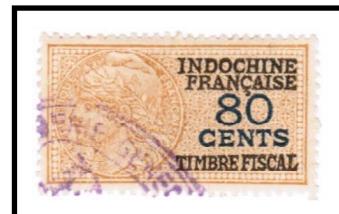
40 cents



50 cents



60 cents



80 cents



1 piaster

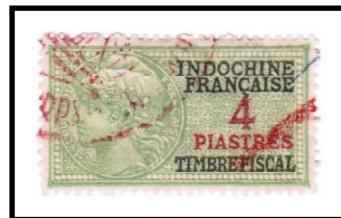


2 piasters

General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic



3 piasters



4 piasters



5 piasters



10 piasters



20 piasters



30 piasters



40 piasters



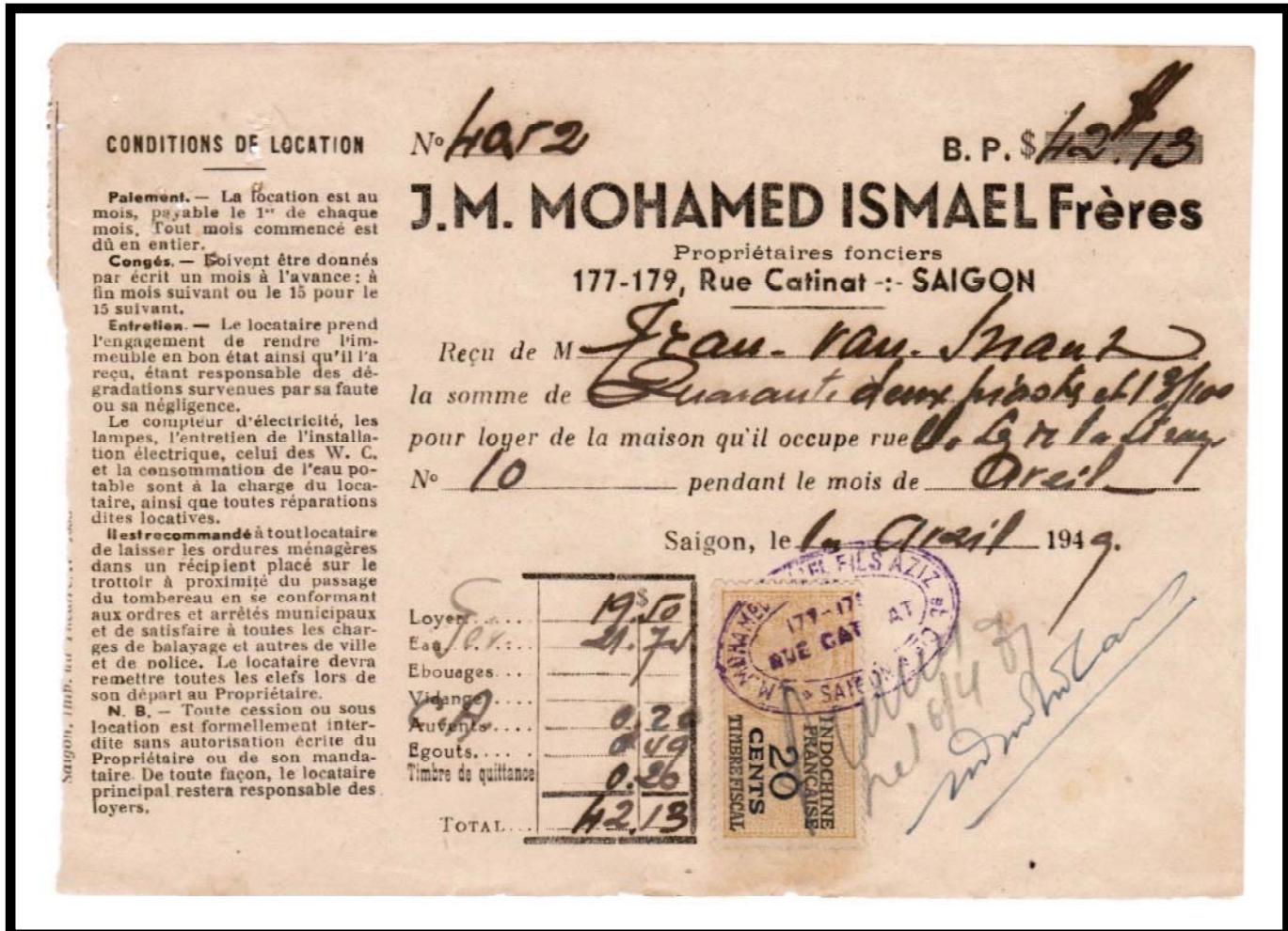
50 piasters



100 piasters

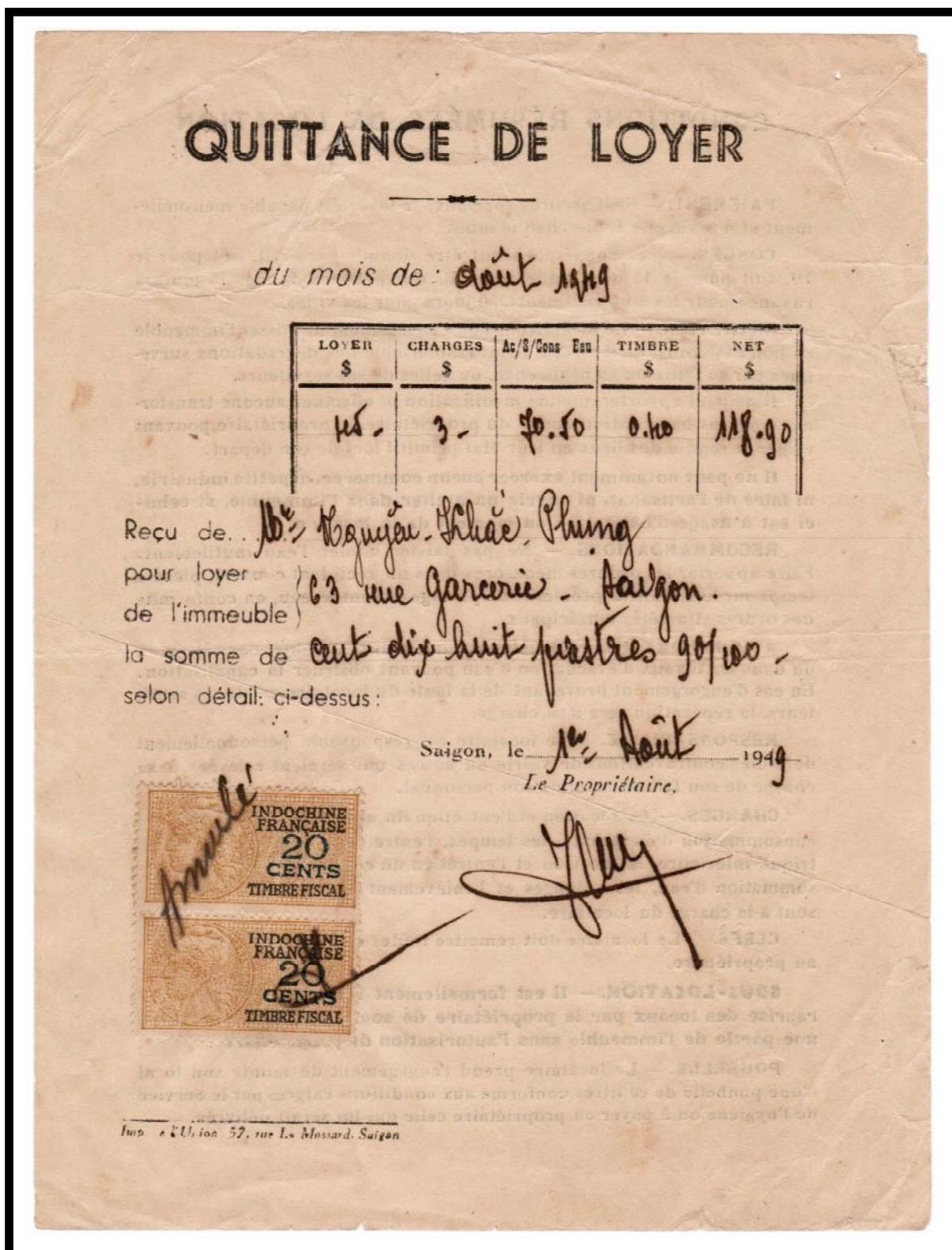
General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 20 cents

The oval handstamp cancelling the tax stamps inscribed "J.M. MOHAMED ISHMAEL FILS AZIZ \* SAIGON \*" has slightly different wording than the printed rent receipt form.



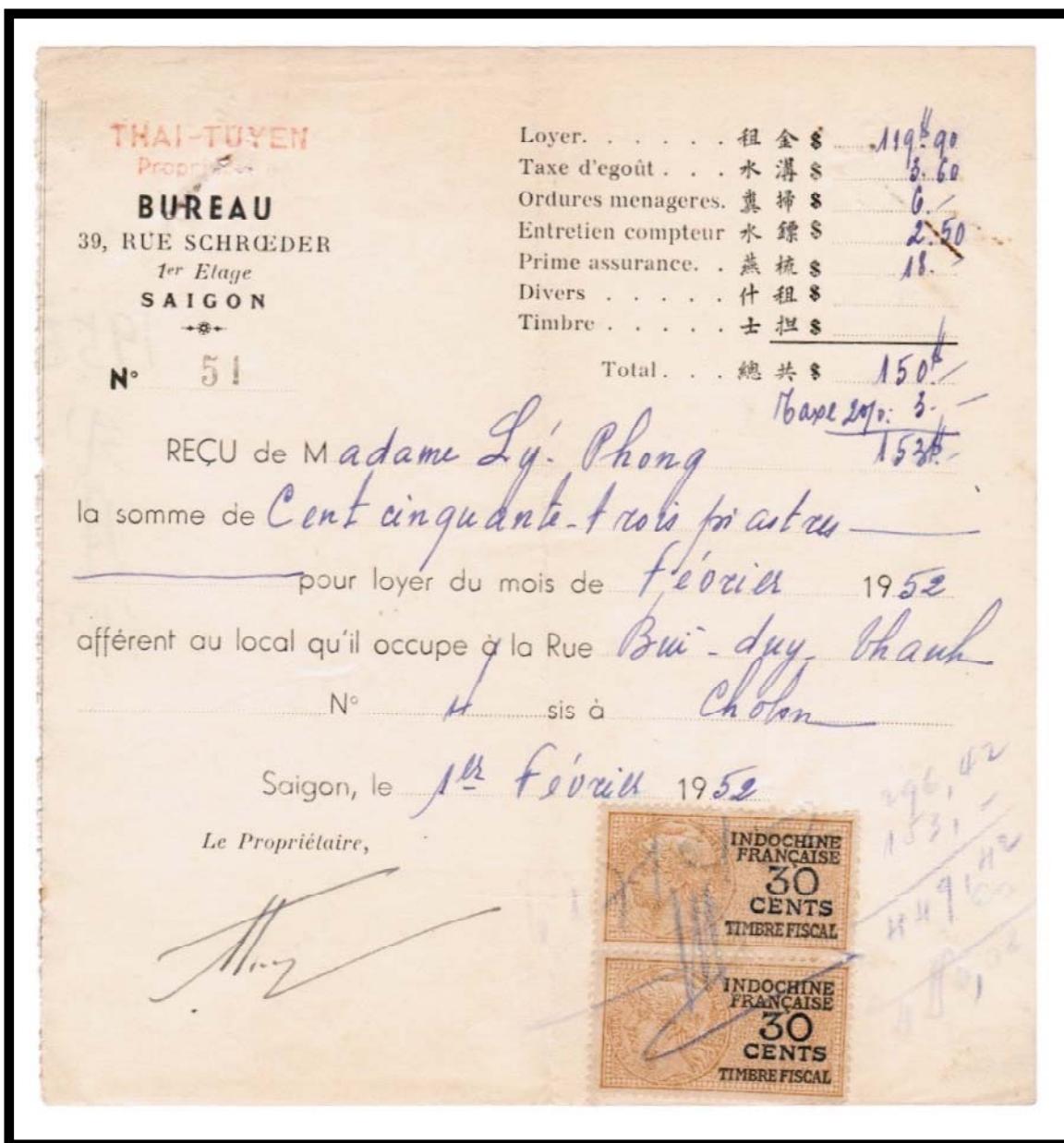
General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 20 cents

The heading for the receipt tax was indicated simply as "TIMBRE \$."



General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 30 cents

A pair of 30-cent general revenue tax stamps, watermarked "AT47," frank this February 1952 rent receipt for a Cholon apartment.



General Revenue, Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 30 and 90 cents

THAI-MINH-TRI

HUISSIER

TRUONG - TOA

MYTHO

ORIGINAL

SOMMATION D'ASSISTER A LA VENTE

L'an mil neuf cent quarante Neuf et le Vingt-Six  
- 26 - du mois de Juillet;

A la requête du sieur HO-HUU-NGHIA, propriétaire, demeurant à Mytheville.

Pour qui domicile est élu en sa demeure, aussi en la Mairie de tous lieux d'exécution, et en tant que de besoin en mon Etude;

J'ai, THAI-MINH-TRI, Huissier près le Tribunal de Paix à Compétence Etendue de Mythe, y demeurant et domicilié n° 7, rue Tran-van-Trân, soussigné, signifié, et, en tête de celle des présentes, laissé copie entière:

Au sieur NGUYEN-VAN-DIEU, propriétaire, demeurant au village de Phu-tuc (Mythe), où étant et parlant à la personne

(Partie saisie)

De l'ordonnance exécutoire sur minute rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Paix à Compétence Etendue de Mythe, en date du 15 Juillet 1949, non encore enregistrée mais qui le sera en même temps que les présentes; (unig. le 24 juil. 1949, f° 15, c. 12).

Aux fins qu'il n'en ignore.

De même suite et à même requête, demeure et election de domicile que dessus, j'ai huissier, susdit et soussigné, fait sommation audit sieur NGUYEN-VAN-DIEU, partie saisie:

D'avoir à assister, si bon lui semble, à l'adjudication aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'Etude de Me Marc LOUPY, Greffier-Notaire à la résidence de Mythe, de son immeuble foncier n° 472 du village de Phu-tuc (Mythe), d'une contenance de Cha. 74.77, vente qui aura lieu le Mercredi, 24 Août 1949, à huit heures du matin.

Lui déclarant que, faute par lui de comparaître auxdits jour et heures, il y sera procédé tant en son absence qu'en sa présence.

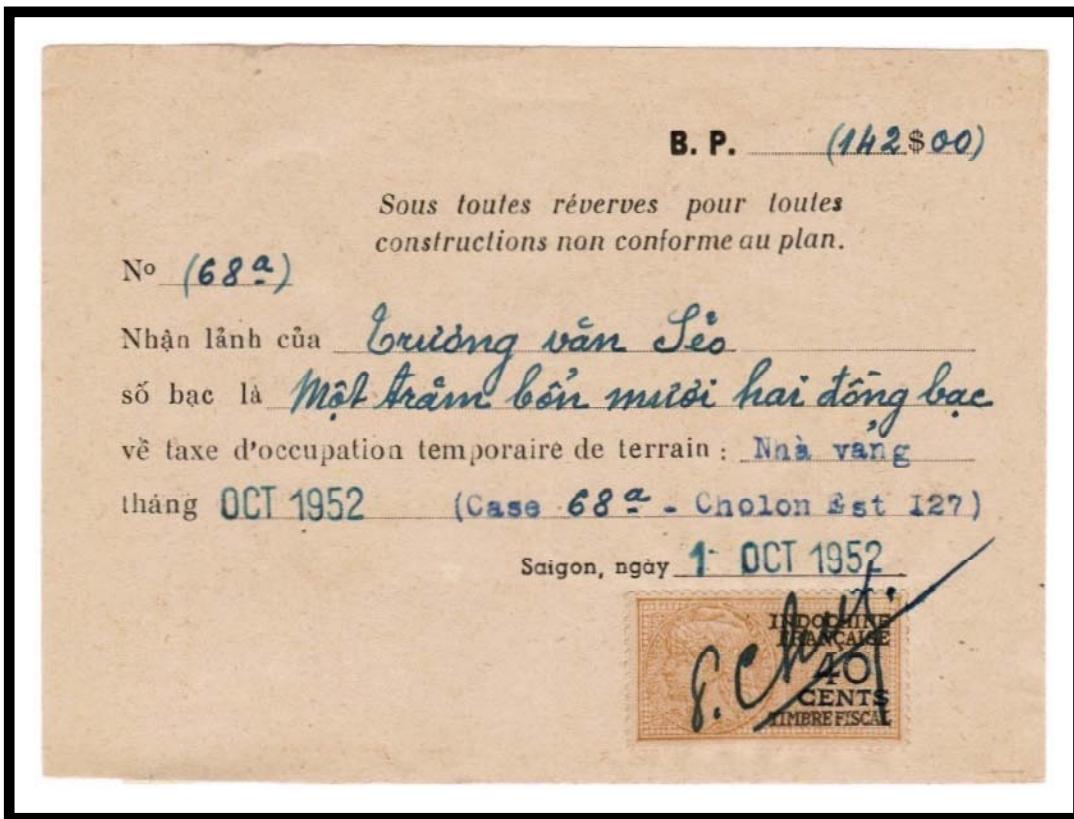
Sous toutes réserves

Et je lui ai, étant et parlant comme dessus,



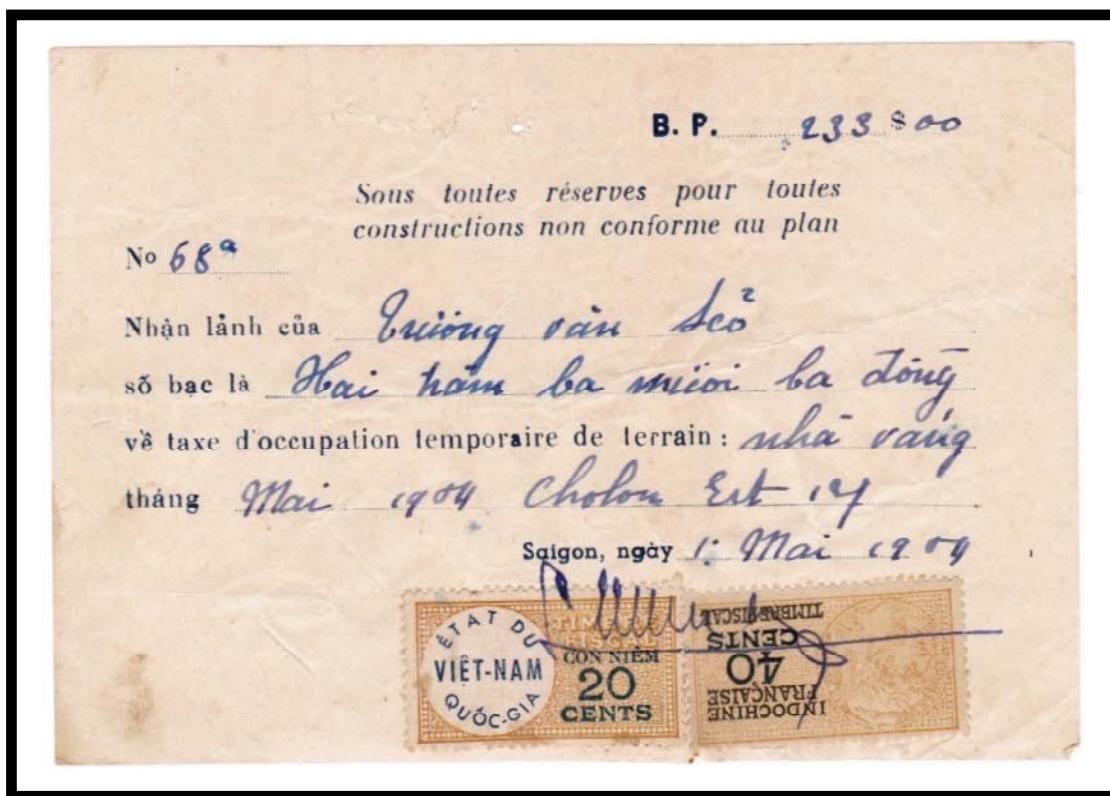
General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 40 cents

The 40-cent general revenue tax stamp was used for the "temporary occupation" tax in 1952.



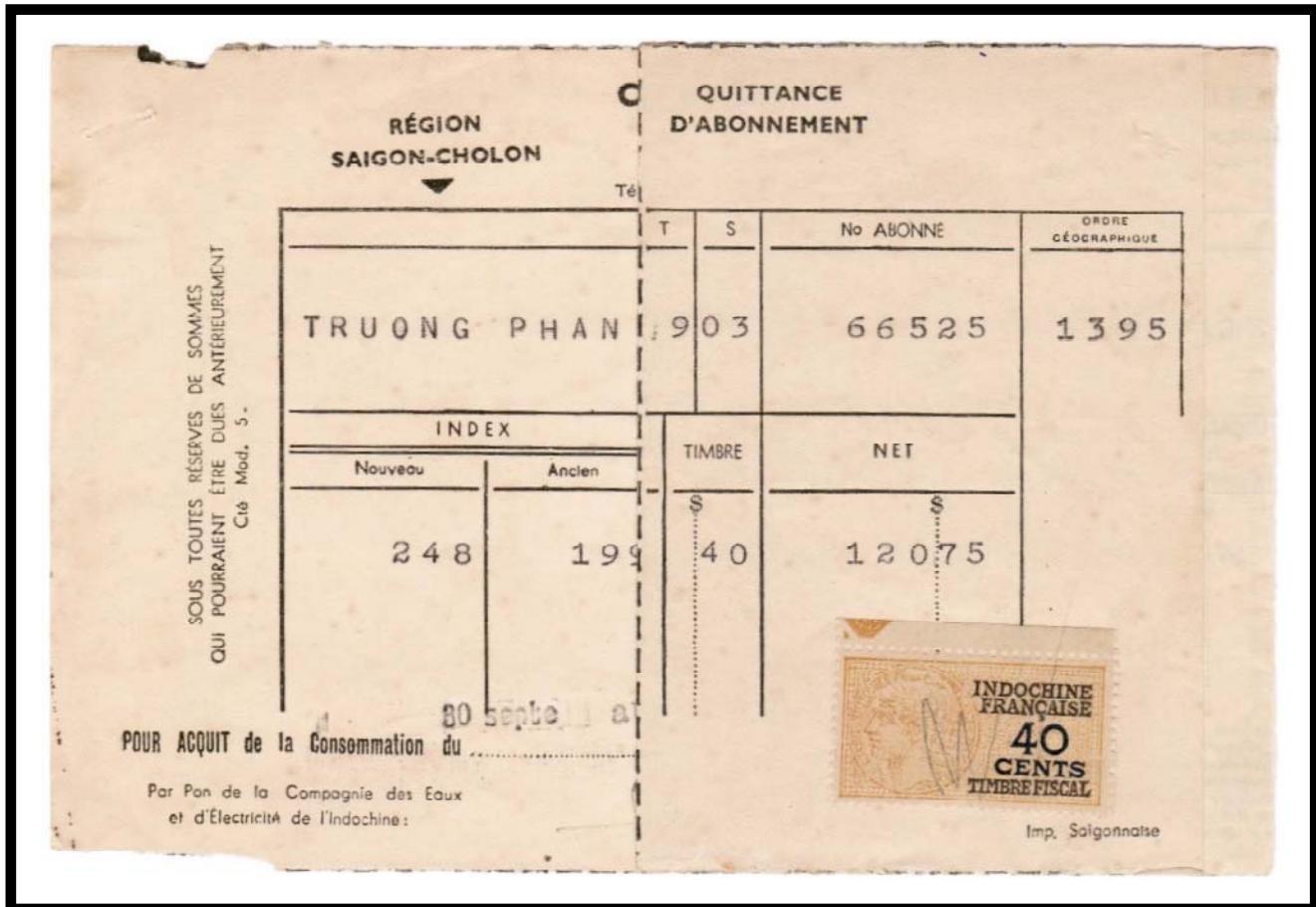
General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 40 cents

A late usage of the 40-cent general revenue tax stamp was combined with a Vietnamese general revenue stamp on a May 1954 rental receipt.



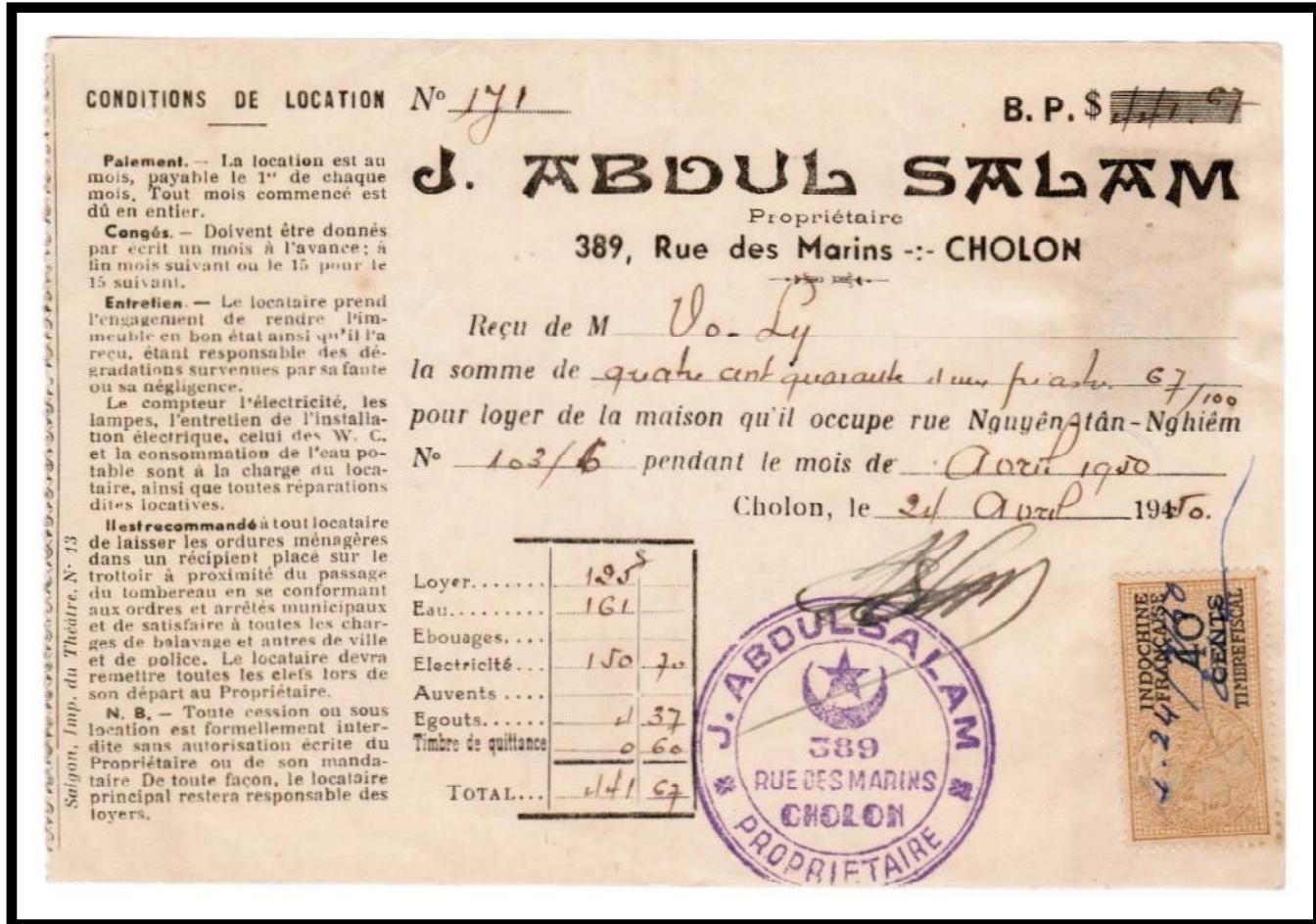
General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 40 cents

A single 40-cent general revenue tax stamp was affixed to a 1952 bill from the water and sewer company serving the Saigon-Cholon area.



General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 40 cents

Even though the landlord had a fancy handstamp available, the general revenue tax stamp was pen cancelled by writing the date over it.



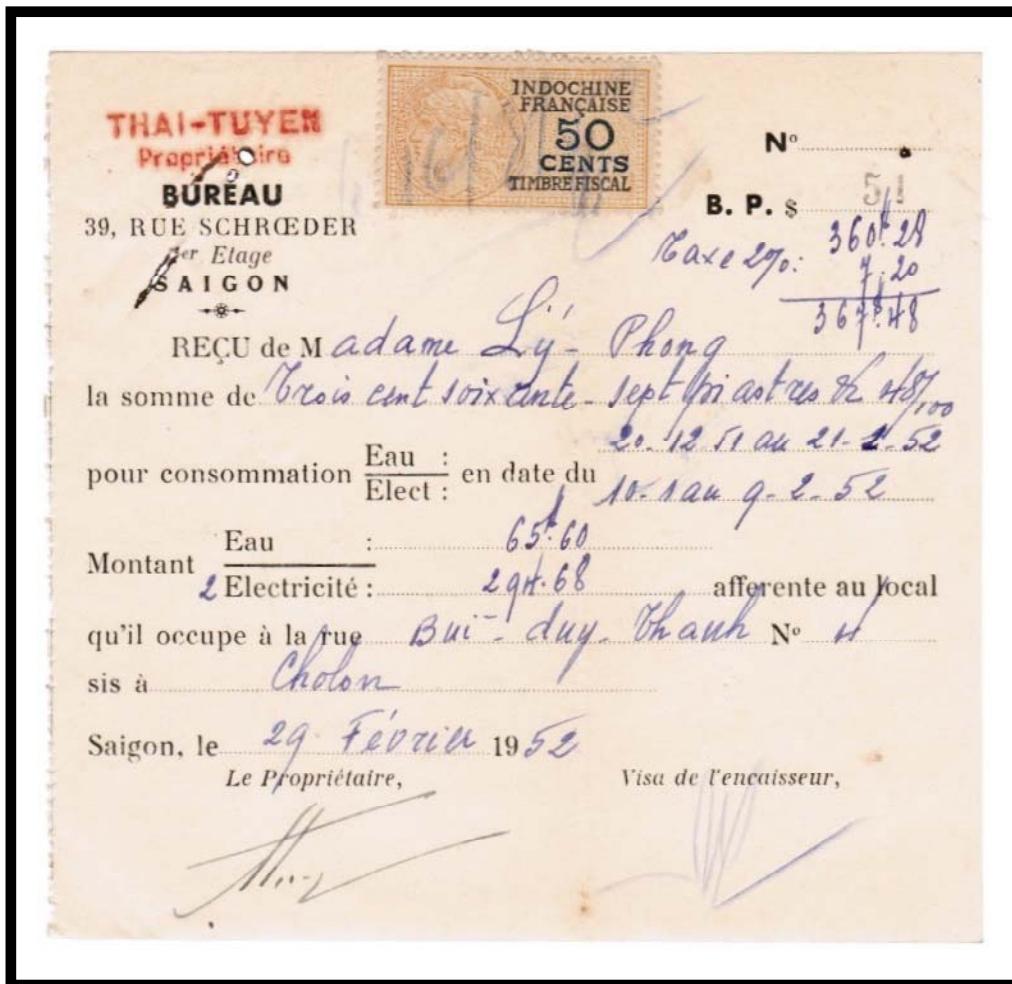
General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 40 cents

A pair of 40-cent general revenue tax stamps was affixed to a 1949 receipt from the "Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient."



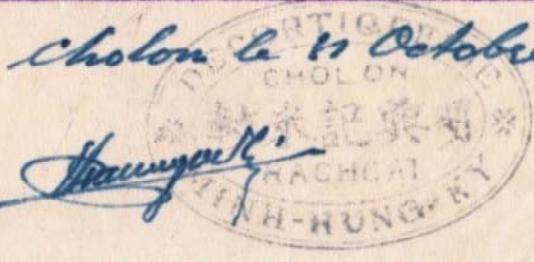
General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 50 cents

In February 1952, taxes for paying monthly water and electric bills for a house in Cholon were paid with a 50-cent general revenue tax stamp.



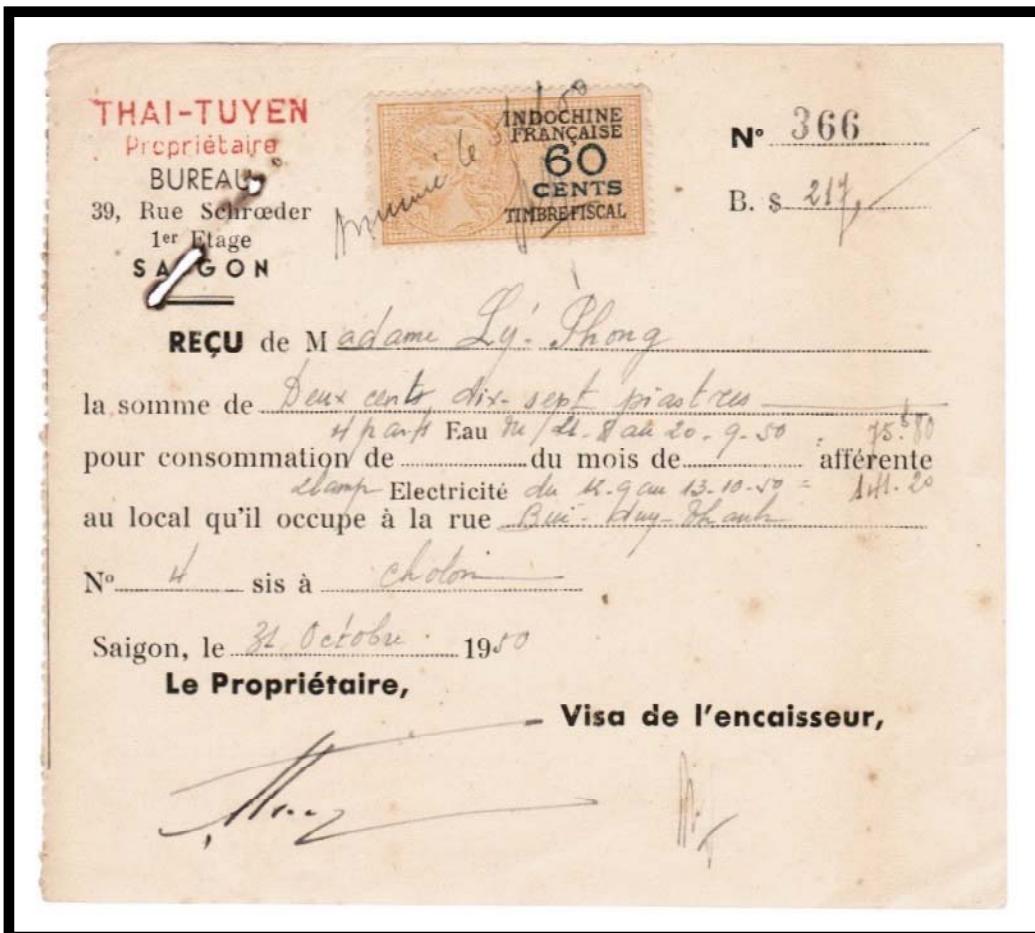
General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 50 cents

The 50-cent general revenue tax stamp was affixed to a 1948 declaration of food stocks in accordance with the decree of 15 July 1948.

<b>REGION</b>															
SAIGON-CHOLON	DECLARATION DE STOCKS DE PADDY, RIZ ET DERIVES.														
Date de la déclaration: EXECUTION DE L'ARRETE DU 15 JUILLET 1948. <i>81 October 1948</i>															
-:-:-:-															
Nom et adresse du déclarant détenteur du stock: PHAN-NGOC-TRI, 34 Quai de Phu-Dinh(CHOLON).															
Profession: Commerçant. ( <i>Roger Luangnam Heng</i> )															
N° Patente du déclarant: 1966	Montant patente: 277886.														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="width: 50%;">EMPLACEMENT DES STOCKS DETENUS</th> <th colspan="4" style="text-align: center;">STOCK EXISTANT SANS DISTINCTION DE QUALITES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">PADDY (gia)</th> <th style="text-align: center;">RIZ (kilo)</th> <th style="text-align: center;">BRISURES (kilo)</th> <th style="text-align: center;">FARINES (KILO)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">N° 328376 Quai de Phu-Dinh.</td> <td style="text-align: center;">n/a</td> <td style="text-align: center;">n/a</td> <td style="text-align: center;">n/a</td> <td style="text-align: center;">n/a</td> </tr> </tbody> </table>		EMPLACEMENT DES STOCKS DETENUS	STOCK EXISTANT SANS DISTINCTION DE QUALITES				PADDY (gia)	RIZ (kilo)	BRISURES (kilo)	FARINES (KILO)	N° 328376 Quai de Phu-Dinh.	n/a	n/a	n/a	n/a
EMPLACEMENT DES STOCKS DETENUS	STOCK EXISTANT SANS DISTINCTION DE QUALITES														
	PADDY (gia)	RIZ (kilo)	BRISURES (kilo)	FARINES (KILO)											
N° 328376 Quai de Phu-Dinh.	n/a	n/a	n/a	n/a											
 <span style="margin-left: 20px;"><i>cholon le 81 Octobre 1948</i></span>															
<span style="color: red; font-weight: bold;">Léon AGNEL</span>															
 <span style="margin-left: 20px;"><i>cholon le 11 Octobre 1948</i></span>															

General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 60 cents

A receipt for water and electrical service in October 1950 bears a 60-cent general revenue tax stamp.



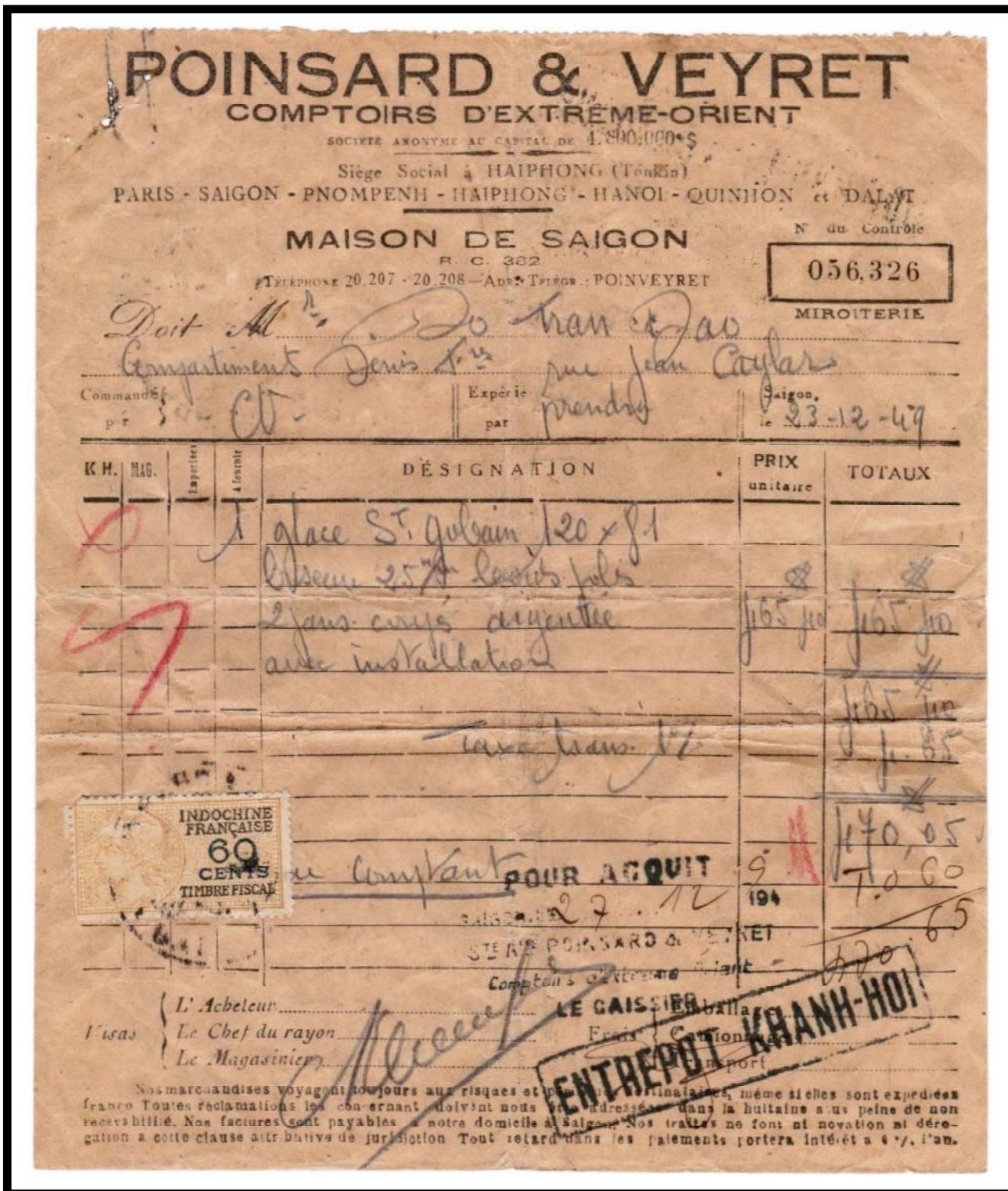
General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 60 cents

A receipt for water and electrical service in October 1950 bears a 60-cent general revenue tax stamp.



General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 60 cents

A receipt for installation of window glass dated 23 December 1947 bears a 60-cent general revenue tax stamp.



General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 80 cents

The reverse of receipt for purchase of a watch itemizes charges as follows:

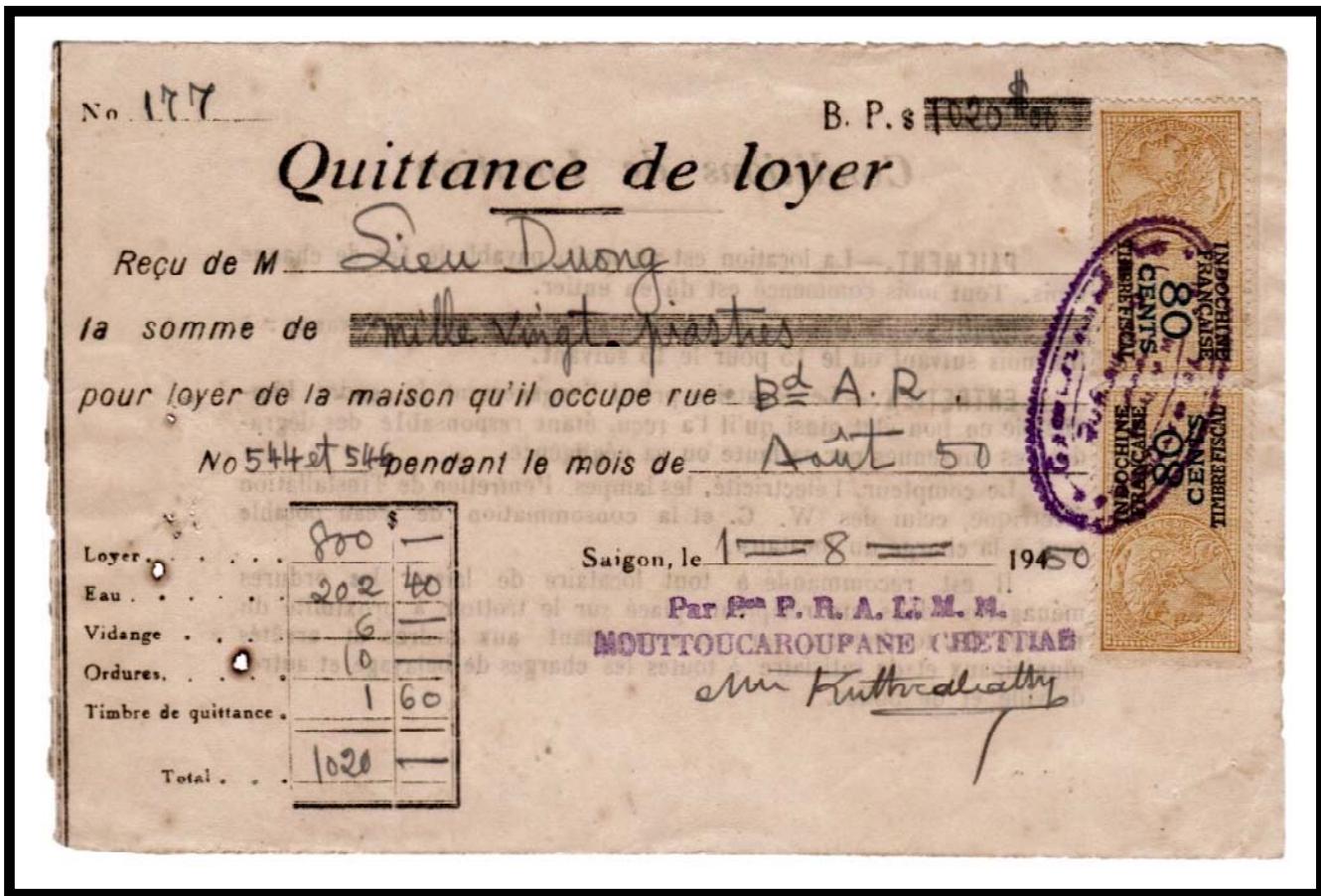
cost of watch	560\$00
tax @1%	5\$60
<u>tax stamp</u>	<u>0\$80</u>
total	566\$40



General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 80 cents

This August 1950 rent receipt itemized the charges for the month as follows:

rent	800\$00
water	202\$40
sewer	6\$00
cleaning	10\$00
receipt tax	1\$60



General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 1 piaster

Rental rules are spelled out in detail on the left portion of this monthly rent receipt for a house in Cholon, a suburb of Saigon.

<b>CONDITIONS DE LOCATION</b> PAIEMENT.— La location est au mois, payable le 1 <sup>er</sup> de chaque mois. Tout mois commencé est dû en entier. CONGÉS.— Doivent être donnés par écrit un mois à l'avance; à fin mois suivant ou le 15 pour le 15 suivant. ENTRETIEN.— Le locataire prend l'engagement de rendre l'immeuble en bon état ainsi qu'il l'a reçu, étant responsable des dégradations survenues par sa faute ou sa négligence. Le compteur l'électricité, les lampes, l'entretien de l'installation électrique, celui des W. C. et la consommation de l'eau potable sont à la charge du locataire, ainsi que toutes réparations dites locatives. IL EST RECOMMANDÉ à tout locataire de laisser les ordures ménagères dans un récipient placé sur le trottoir à proximité du passage du tombereau en se conformant aux ordres et arrêtés municipaux et de satisfaire à toutes les charges de balayage et autres de ville et de police. Le locataire devra remettre toutes les clefs lors de son départ au Propriétaire. N. B.— Toute cession ou sous location est formellement interdite sans autorisation écrite du Propriétaire ou de son mandataire. De toute façon, le locataire principal restera responsable des loyers.	No. 569 <i>56. 16</i> B. P. \$ 567 <i>16</i> <b>J. ABDUL SALAM</b> PROPRIÉTAIRE 387 & 389, Rue des Marins — CHOLON Reçu de M. <i>J. Ly</i> la somme de <i>cinq cent quatre-vingt-sept piastres et 16/100</i> pour loyer de la maison qu'il occupe rue <i>Dj. Lan Zighien</i> , N° <i>103/6</i> pendant le mois de <i>Décembre</i> Cholon, le <i>23 Décembre 1951</i> , RPR. J. ABDUL SALAM <i>M. Maileey</i> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: right;"> <tr> <td>Loyer . . . . .</td> <td>125 \$</td> </tr> <tr> <td>Eau . . . . .</td> <td>112 26</td> </tr> <tr> <td>Ebouages . . . . .</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Electricité . . . . .</td> <td>340 57 294 50</td> </tr> <tr> <td>Egouts . . . . .</td> <td>5 40</td> </tr> <tr> <td>Taxe. . . . .</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Timbre de quittance . . . . .</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL . . . . .</b></td> <td><b>567 44</b></td> </tr> </table> <i>56. 16</i> 	Loyer . . . . .	125 \$	Eau . . . . .	112 26	Ebouages . . . . .	8	Electricité . . . . .	340 57 294 50	Egouts . . . . .	5 40	Taxe. . . . .	1	Timbre de quittance . . . . .	1	<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>567 44</b>
Loyer . . . . .	125 \$																
Eau . . . . .	112 26																
Ebouages . . . . .	8																
Electricité . . . . .	340 57 294 50																
Egouts . . . . .	5 40																
Taxe. . . . .	1																
Timbre de quittance . . . . .	1																
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>567 44</b>																

General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 1 piaster

This receipt for a bracelet from a Saigon watchmaker in 1952 bears a 1-piaster general revenue tax stamp. The handstamp to the right of the stamp notifies the customer that there is a "one year guarantee – no exchanges."



General Revenue  
Watermarked Marianne  
French Republic  
Use of 1 piaster

The receipt fee for an October 1952 electric bill was paid with a 1-piaster general revenue tax stamp.

R. S. C. et P. N.		COMPAGNIE DES EAUX ET D'ÉLECTRICITÉ DE L'INDOCHINE				SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.687.365.000 DE FRANCS			BUREAUX : 72, RUE HAI BA TRUNG, A SAIGON		
						Référence à rappeler dans toutes correspondances					
						S*	T	P*	ABONNÉ		
									T	S	FOLIO
						Téléphone : 23.111 à 23.115			Registre commerce : SAIGON n° 278		
		NOM ET ADRESSE									
M H A T U		71 8 DONG KHANH									
		INDEX		CONSOMMATION en K.W.H.	MONTANT CONSOMMATION	SURTAXES & D.E.	LOCATION COMPTEUR	TAXES LOCALES		TOTAL	
Nouveau	Ancien			\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
3504	3405	99	30561	3869	560	1400					
<i>M</i>											
SOUS TOUTES RESERVES D'EQUITE DUES A NOTREURMENT QUOI POURRAIENT ETRE DUES DE SOMMES POUR ACQUIT de la Consommation du ..... S. E. C. O. Par les de la Compagnie des Eaux et d'Électricité de l'Indochine : <i>J. au 31 OCT. 56</i>											
											
<small>                     Justificatif pour obéir à leur                      as l'inexécution du contrat constatée                      a reporté sur la facture du mois                      de cette fois, soit                      d'une facture impayée, ce délai                      de 15 jours pour le                 </small>											

General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 1 piaster

Pour copie certifiée conforme  
à l'original qui nous a été  
présenté ce jour.  
Haiphong, le 26 octobre 1956.  
P / LE CONSEILLER DE LA VILLE  
H. Carotti.



R. Carotti.



General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 1 piaster and 2 piasters

An alert postal clerk spotted the sender's attempted use of revenue stamps as postage stamps. He handstamped the envelope with a framed "AFFRANCHISEMENT INSUFFISANT" ("Insufficient Postage"). Upon arrival in Paris, postage due stamps in the amount of 30 francs were added to indicate the amount to be paid by the recipient.



No _____			
<b>VÔ-TUYỄN VIỆT-NAM</b>			
"TOUT POUR LA RADIO"			
<i>Directeur : Phan-van-Thang</i>			
<b>BUREAU :</b> 124, Rue Pellerin	<b>FACTURE</b>		
<b>ATELIER :</b> 83, Rue Boresse SAIGON			
<i>M. madame PHAM THI XIN</i>			
69 rue Verdun à SAIGON			
QUANTITÉ	DÉSIGNATION	UNITAIRE	MONTANT
Un	poste-récepteur de T.S.F. marque MYXTER , 8 lampes type GML 8 , numéro : I.920 .....		3.800 00
	Taxe locale 1%.....		38 00
	Timbres .....		7 00
			3.845 00
Arrêté à la somme de :			
TROIS MILLE HUIT CENT QUARANTE CINQ piastres exactement ./. .			
		POUR ACQUIT le 12/10/50	
			
		GARANTI SIX MOIS , SAUF LES LAMPES	

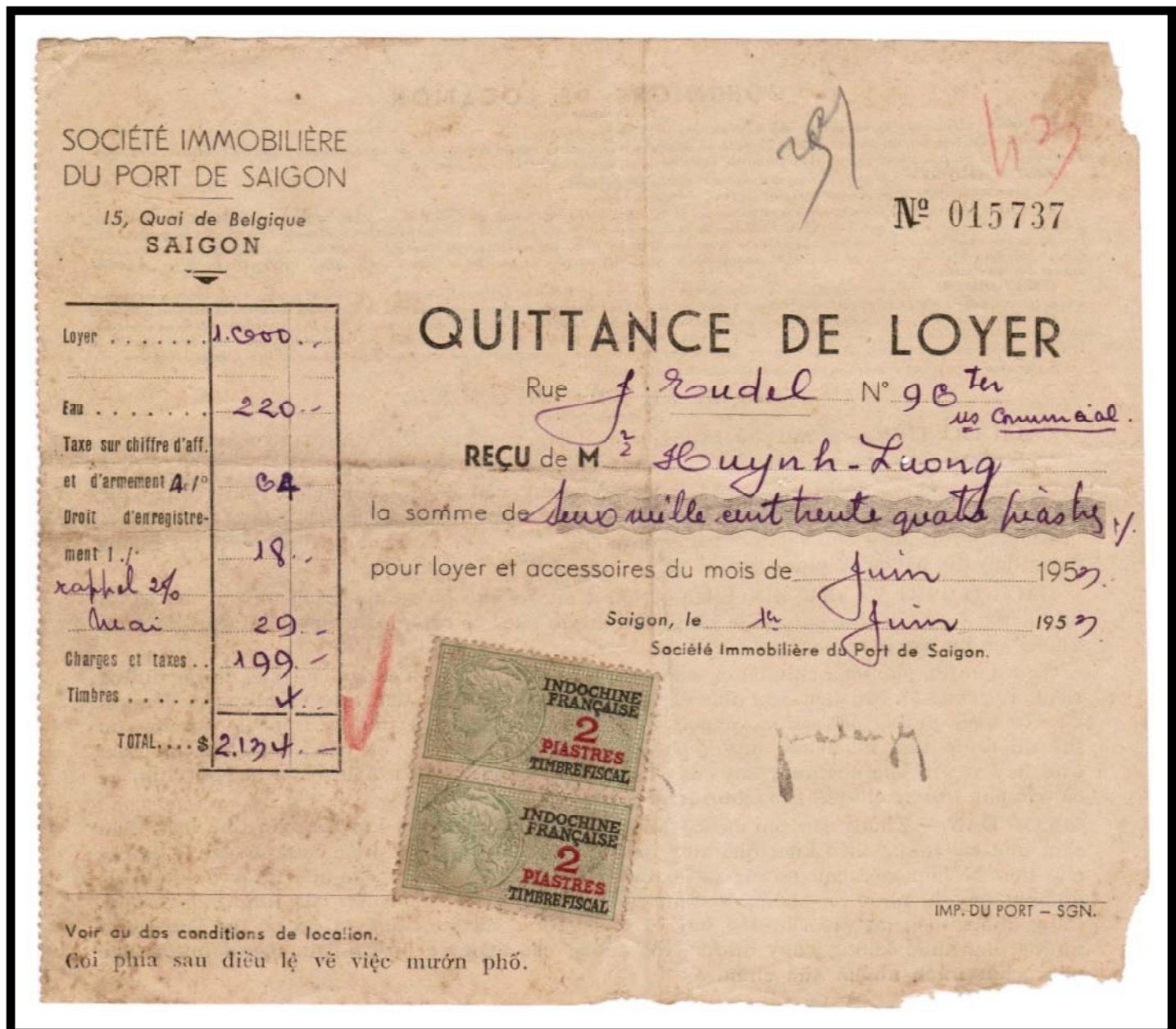
General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 2 piasters

A 2-piaster general revenue tax stamp paid the receipt surcharge for the purchase of radio tubes in 1950.



General Revenue  
 Watermarked Marianne, French Republic  
 Use of 2 piasters

A pair of 2-piaster stamps, watermarked "AT 47," was affixed to this 1953 receipt in the amount of 2, 134 piasters.



General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 2 piasters

A 1950 certificate from the Practical Business School of Saigon ("École Pratique de Commerce de Saigon") bears an image of the school building.





TỜ BÁN DỨT THỔ CỦ.

Tôi ký tên dưới đây là VÔ-VÂN-TÂN kêu là  
VÔ-NHỰT-TÂN, sinh năm 1905, ở tại làng Thới-vinh (MyTho),

Làm tờ này bằng lồng bán dứt, không quyền  
chuộc lại, cho TRẦN-QUANG-KÝ sinh ngày 2 Janvier 1898  
ở tại làng Tân-phù-trung (MyTho), bằng lồng mua dứt:

Một số đất thô cũ đạt thành 0h20a00c số  
địa-bố: I4I2, số họa đồ: 47, tờ thủ tú, tọa lạc tại làng  
Tân phù trung (MyTho).

TƯ CÂN:

Bắc: Rạch cái các;

Đông: Đường-di;

Nam: Rạch nhỏ;

Tây: Rạch cái cac.

Giá bán dứt là năm trăm đồng (500\$00) trả  
bạc mặt tờ này vi bằng.

Kể từ ngày nay chủ mua được đến sở quan  
thu điện thô mà xin qua tên làm chủ vĩnh viễn đang  
thâu huê lối mà đóng thuế cho nhà nước.

Nếu ngày sau có ai tranh trộn sự bán này  
thì tôi, phải thôi hồi giá bán ngày nay cho chủ mua và  
chiều tất cả trách nhiệm.

Làm hai bôn in nhau tại làng Tân-phù-trung  
(MyTho) ngày 2/ Janvier 1950.

Người bán:

Võ-vân-Tân kêu là

Võ-nhựt-Tân,

*Emile Wong*

Người mua:

Trần-quang-Ký,

*John*

VĨ BẰNG.

Chung tôi hướng chúc đường niên hành sú làng Tân-phù-  
trung (MyTho) chừng rằng những chủ ký tên trên đây thật của  
những người đúng tên tờ này tự ký tên minh tự do hiểu rõ  
công việc của mình làm và đủ quyền theo luật để giao kết với  
nhau.

Hưởng-thân,

*Facey*



Tân-phù-trung, le 21

Janvier 1950.

P. Hưởng-hào,

*Leauf*

General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 3 piasters

A court document bears the court's handstamp, the lawyer's handstamp and the names of three witnesses. The document certifies the birth statistics of a person whose original birth certificate was lost.

Hiện nay không thể xuất-trình được giấy *Khai Sinh*  
vì chiến-tranh không giao-thông được, vì sô cái  
đã bị thất-lạc;

Các người làm chứng đã nhận thực các điều nói trên là thành-thực và đích-sắc. Tôi phát giấy chứng-chỉ này theo các điều 46 và 47 Dân-luật Bắc-Việt để thay giấy *Khai Sinh* cho *Đỗ Huy Đồng*  
để tùy nghi tiện-dụng;

Sau khi đã đọc lại, người đứng xin, các người làm chứng kê tên ở trên và Ông Lục-Sư cùng ký với Tôi ở dưới đây ngày, tháng và năm kê trên.

CHÁNH ÁN



LỤC SƯ



NGƯỜI CHỨNG  
thứ nhất

*Lê Văn*

NGƯỜI CHỨNG  
thứ hai

*Phạm*

NGƯỜI CHỨNG  
thứ ba

*Đỗ Huy Đồng*

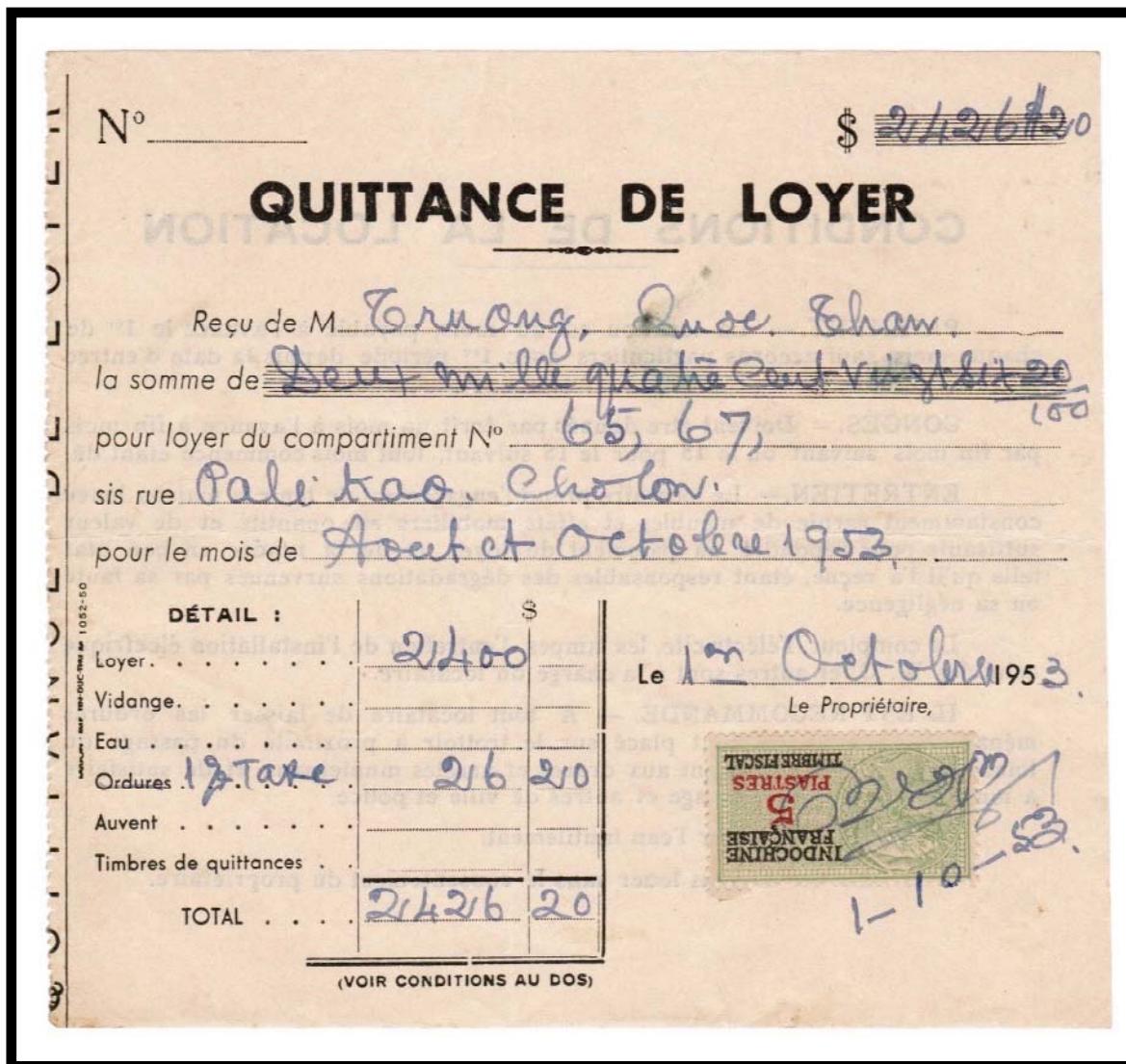
TRƯỚC KIA  
ngày 20  
Tiền thư  
TRƯỞNG TY  
2 bờ 31 số 826  
Chùm năm 1957  
Hai mươi đồng

*Đỗ Huy Đồng*



General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 5 piasters

Payment for multiple months' worth of rent (August- October 1953) resulted in an unusually large tax of 5 piasters.



General Revenue, Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 5 piasters

ÉTAT DU VIET-NAM  
SUD VIET-NAM

PÉFECTURE DE SAIGON-CHOLON

SERVICES TECHNIQUES

EAU ET ÉLECTRICITÉ



## POLICE D'ABONNEMENT A L'EAU POTABLE

N° 4993

Je, soussigné

Nguyễn Văn Cân

demeurant à Saigon 89 Cité Préfectorale rue Gé Ligi,  
après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral du 21 Mai 1937, approuvé le 30 Mai  
1937, réglementant le mode de distribution de l'eau potable sur le territoire de Saigon-  
Cholon, aux prescriptions duquel je m'engage à me soumettre sans restriction ni réserve.  
Déclare contracter vis-à-vis de la Préfecture de Saigon-Cholon un abonnement à  
la fourniture de l'eau pour usage \_\_\_\_\_ avec un compteur du  
calibre de 15 m³/m, pour ma propriété sise 89 Cité Préfectorale  
cet abonnement devant courir du jour de la pose du compteur et continuer à produire  
son effet tant que la présente police n'aura pas été résiliée.

J'engage à payer à la Caisse des Services Financiers de Saigon-Cholon, dans les  
huit jours suivant la réception d'un avertissement qui me sera adressé par la Préfecture,  
sous peine de suppression de la fourniture d'eau :

Le prix de l'eau, calculé à raison de ~~deux francs 6 cent~~ (2 \$06)  
le mètre cube ;

Le prix de location et l'entretien du compteur ;

Toutes autres sommes dont je pourrai être constitué redevable envers l'Administration préfectorale, du fait de l'application de la réglementation de la distribution  
de l'eau potable.

Vu et proposé :

P. L'Ingénieur,  
Chef du Service des Eaux  
et d'Electricité,

Saigon, le 15 Septembre 1952  
Cholon, L'Abonné :

\_\_\_\_\_ aux \_\_\_\_\_

Vu et soumis  
à l'approbation de M. le Préfet :  
Le Chef des Services Techniques,



Vu et accepté :

STATE OF VIETNAM  
PREFECTURE OF SAIGON-CHOLON  
LE PREFET  
SUD VIET-NAM  
Le Préfet de Saigon-Cholon,  
Le Secrétaire Général,  
Pierre MELIN  
Administrateur en Chef  
de la France d'Outre-Mer

### CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT

#### Conditions des fournitures d'eau

Art. 2. — Les fournitures sont consenties sur la demande des intéressés.

Mode de concession des fournitures d'eau. — Durée de concessions. — Résiliation des polices

Art. 3. — Les demandes ne sont considérées comme valablement faites que si elles sont souscrites par les propriétaires des immeubles à alimenter en eau potable, ou par leurs fondés de pouvoirs.

La durée initiale des polices est limitée à la période de temps qui reste à courir de l'année sous le millésime de laquelle elles sont souscrites au premier janvier de chacune des années suivantes, les effets des polices renouvelés d'office pour une année.

Tout abonné qui désire renoncer momentanément à la fourniture de l'eau, pourra soit procéder à la fourniture du branchement en agissant sur la vanne intérieure, soit demander la dépose provisoire du compteur.  
En aucun cas, la vanne extérieure ne pourra être manœuvrée sur l'initiative de l'abonné.

T. S. V. P.



# NGUYEN - VAN - SOAN

AMEUBLEMENT MODERNE

KỶ - NGHỆ ĐỒ - MỘC

Nº 276 Rue Chasseloup Laubat Nº 276 — SAIGON

Saigon, le 25 - 11 - 44

Monsieur Our Comptant

Doit

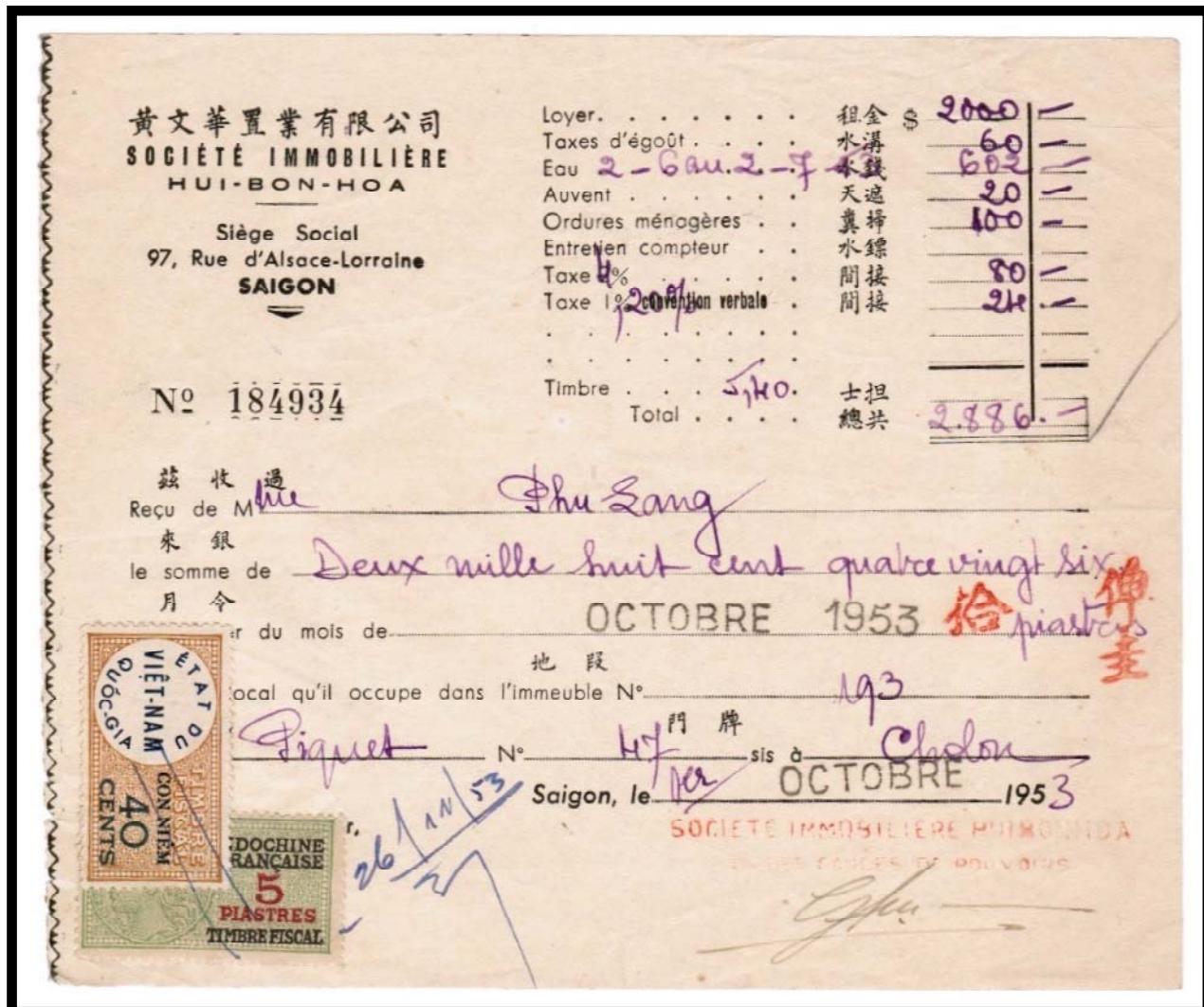
IMPAVAN SAIGON TX. N° 103

1	Tủ Buffet 2 <sup>m</sup> 00 x 0 <sup>m</sup> 55 x 1 <sup>m</sup> 05	1.850,-
1	Bàn ăn 1 <sup>m</sup> 80 x 75 x 0 <sup>m</sup> 95	1.000,-
6	Ghế ăn hàn cây mặt bờn Simili cuir marron	1.500,-
	Tiền Taxt	43,50
	Tiền lô	10,00
	Tổng cộng (Bón ngắn bón thâm sau mèo ba lô đồng xu mèo)	4403,50



General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 5 piasters

For this late usage, the 5-piaster general revenue tax stamp was combined with a 40-cent Vietnamese general revenue stamp to pay the receipt fee for a 1953 rent receipt. Both stamps were cancelled by pen.



General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 10 piasters

A single, high-value 10-piaster general revenue tax stamp was used on a rent receipt from 1953. In accord with common practice, the stamp was pen-cancelled.

<b>NGUYEN - VAN - SAM</b>		<b>№ 00841</b>	<b>B. P. \$ 37044</b>
8, Bd BONNARD, 8 <b>SAIGON</b>		 <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">10</span> <span style="font-size: 1.5em; vertical-align: middle;">25/11/53</span>	
<i>1954 à 1956 200\$</i> <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">37044</span>		<i>Recu de M<sup>s</sup> Nguyen Van Sam</i> <i>la somme de trois mille sept cent quatre</i> <i>pour loyer du mois de Janvier à Décembre</i> <i>du appartement n° 12 rue Général</i> <i>Y Compris</i> <i>éau et électricité</i> <i>Saigon, le 25/11/53</i> <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">37044</span>	
Loyer . . . . .			
Eau . . . . .			
Electricité . . . . .			
Vidanges . . . . .			
Auvent . . . . .			
Ordures Ménagères . . . . .			
Timbre . . . . .			
Total. . . . .			

**NAM HAISIAGON**

**ENTRETIEN.** -- Le locataire prend l'engagement de laisser immeuble en bon état, ainsi qu'il l'a reçu, étant responsable des dégradations survenues par sa faute ou sa négligence.

Aucune transformation ne pourra être faite sans autorisation du propriétaire

L'eau, l'auvent, les vidanges, l'enlèvement des ordures, le compteur, l'électricité, l'éclairage de la rue privée, les lampes, l'entretien de l'installation électrique, celui des W. C., canalisation d'eau et robinets, sont à la charge du locataire ainsi que toutes réparations dites locatives....

# SOCIÉTÉ DES GARAGES CHARNER

CONCESSIONNAIRES - EXCLUSIFS

— DE —  
RENAULT  
PANHARD  
CHEVROLET  
AUSTIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.200.000 \$  
R. C. SAIGON N° 201

**SIÈGE SOCIAL :**

131-133, Bd Charner - SAIGON - Télép.: 20.423 - Cardi 531

**SUCCURSALES :**

169, Rue Ohier - PHNOM-PENH - Téléphone : N° 362

Route Coloniale N° 14 - BANMÉTHUOT (Darlac)

Magasin Pièces détachées  
& Accessoires

FACTURE N° SG/V. 336  
R. 2163/61

Saigon le 11 Juin 1952

Monsieur HUYNH SO

134, Rue Ducos

CHOLON

Imp. Saigonnaise - D 5273

Doit

		Ex-arrivée s/s "HELENE KULUKUNDIS"	
1	Chassis cabine RENAULT ST500 chassis allongé R. 2163 - 4 cylindres - 11 CV.		
	Chassis N° 1.705.745		
	Moteur N° 129.374		
	au prix, véhicule destiné au transports de marchandises, de.....		79.000\$
	Taxe 1% C.A.....		790.
	Taxe 1% A.....		790.
	Total.....		80.580

Arrêté la présente facture à la somme de :  
QUATRE VINGT MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT PIASTRES

Toutes nos Pièces d'origine sont garantis par la Société des Garages Charner

Arrêté le 6-11-28 Art. 195

Régllement par chèque  
N° 125 date 11/11/52  
SIR T. 100 francs



**POUR ACQUIT**

P.P. DE LA SOCIÉTÉ DES GARAGES CHARNER

LE DIRECTEUR

R. Buidus

Toutes les factures sont payables à Saigon.

ENGAGEMENT

Je soussigné, HUYNH SO, m'engage avant expiration  
d'un délai de six mois à rembourser à la Sté des GARAGES CHARNER  
qui en effectuerait le règlement à la Douane, la différence  
entre les droits de douane perçus sur la base de la déclaration  
pour transports de marchandises et ceux afférents aux véhicules  
destinés aux transports de personnes, au cas où le camion ci-dessous  
quel que soit le nom auquel il serait muté, serait affecté aux  
transports de voyageurs.

GARANTIE : TROIS MOIS

Toute facture non réglée est passible de 1% d'intérêt par mois à compter de cette date.

General Revenue  
Watermarked Marianne, French Republic  
Use of 20 piasters

A court document, with the names of three witnesses, certifies the birth statistics of a person whose original birth certificate had been lost. Based on the high value of the revenue stamp, this was an expensive court proceeding.

CEPF 13

QUỐC-GIA VIỆT-NAM

Sở Tư Pháp Nam - Việt

Tòa Hòa Giải

Rongquyen Dalat

Ngày 19 tháng 4 năm 1935

GIẤY THẺ VÌ khaisinh

cho TRẦN VĂN HÝ

Năm một ngàn chín trăm năm mươi lăm ngày 19

tháng 4 hời 10 giờ.

Trước mặt chúng tôi là TRỊNH XUAN NGAN

Thẩm Phán Tòa Hòa Giải Việt Nam Rongquyen Dalat

tại văn-phòng chúng tôi o tòa-an Dalat

có Lục-sự NGUYEN VAN LY

Số 1122 /DX

giúp việc.

Đã đến hầu :

1— Hoàng-van-Bich, 38 tuổi, Trung-si nhất

Ngu lâm quan K.B.C. 4459



2— Nguyễn-van-Bây, 33 tuổi, Trung-si I

CEPF 470